

Saint'Jo Info



Commune de
Saint-Joseph

Édition n° 90 • Janvier 2025



illiwap
L'ÉLU SUR VOUS OUVRE
LA VIE !



Vie municipale

Journalistes en herbe
à la Faravelle



Évènements

La flamme olympique
à Saint Joseph



Évènements

Une histoire de
notre village





EARL DE
PRAGELINE
VANDEL Romain
PRODUCTEUR DE FRUITS & LÉGUMES

Vente à la ferme
tous les samedis **de 8h à 12h30**

879 route de la Cula - 42800 GENILAC

06 30 85 94 20

Gaec Prageline
 earl_de_prageline



JINVESTIS 2M1
Et je constitue mon patrimoine

Johann RIVOLLIER : **06 48 84 64 77**
johann.rivollier@gmail.com www.jinvestis2m1.fr

NOUVEAUX LOCAUX :

1 chemin de Beaulieu - 42800 Saint Martin la Plaine
(en-dessous de la cave Balthazard)

Du lundi au samedi, sur rendez-vous

Prenez votre avenir en main et renseignez-vous !

H₂O

RICHARD Bertrand
06 18 30 56 06

Entretiens et
aménagement
paysagers

**CREDIT
D'IMPOTS
50%**



4 hameau de la Bourdinière - 42800 St Martin La Plaine
mail : h2opaysages@gmail.com



DESIGN D'ESPACE



Denis Capitan • 06 82 65 94 60 • www.cap-d.fr

OUVERT DIMANCHE : 8H - 12H

FROMAGE A LA COUPE



BOUCHERIE PANEL

Charcuterie ~ Traiteur
Mathieu & Eric

8 Place de l'Eglise 42800 Saint Martin la Plaine

04 77 39 10 62

afx plomberie
zinguerie
chauffage

" Petite entreprise familiale, réactive et polyvalente "

**PASSAGE CAMÉRA - RECHERCHE DE FUITE SUR PEHD
SOUDURE PEHD - CAROTTAGE - SANITAIRE
CHAUFFAGE AU GAZ - GRANULÉS - PAC**

3 lot Grange Blanche - 42800 Saint Joseph
06 73 53 71 70 - afxplomberie.berthon@gmail.com



CONFIANCE OBSÈQUES
À VOTRE SERVICE, À VOTRE ÉCOUTE

7 JOURS SUR 7 - 24 HEURES SUR 24

Votre boutique

8 rue Waldeck Rousseau
42 800 **RIVE DE GIER**
04 77 75 46 46

Chambre funéraire

La Madeleine
69 440 **ST MAURICE SUR DARGOIRE**
04 77 75 46 46

www.confianceobseques.fr



Élodie Juban
Avocate au Barreau de Saint-Etienne

www.elodie-juban-avocat.fr

Cabinet Saint-Étienne
7, Place Jean Moulin
42000 Saint-Étienne

Cabinet Saint-Martin-La-Plaine
1, Place Grenette
42800 Saint-Martin-La-Plaine

Téléphone : 04 82 82 62 50

E-mail : me.juban@gmail.com

Sommaire

Page 5

Vie municipale

- P. 5 - Le mot du maire
- P. 6 - Recensement 2025
- P. 7 - Accueil en mairie
- P. 7 - Adressage : mise à jour
- P. 7 - La Faravelle : notre visite exclusive
- P. 8 - Urbanisme
- P. 9 - Marie-Françoise GALLEY

Page 10

Évènements

- P. 10 - La flamme olympique à Saint Joseph
- P. 10 - Forum des associations
- P. 11 - Fête républicaine
- P. 12 - Cité des Castors
- P. 12 - Histoire de Saint Joseph
- P. 12 - Commémoration du 11 novembre 1918
- P. 13 - Marche rose du 6 octobre 2024

Page 14

Vivre ensemble

- P. 14 - Les animations du CCAS
- P. 15 - Le composteur du village

Page 16

Place aux enfants

- P. 16 - Félicitations aux nouveaux collégiens
- P. 16 - Le sou des écoles
- P. 17 - Rentrée scolaire 2024-2025
- P. 17 - Les ados à Paris
- P. 18 - Classe découverte à la montagne

Page 19

Cadre de vie

- P. 19 - Les poteaux de Montbressieux
- P. 19 - Une chicane sur la route du 3 juillet

Page 20

Vie associative

- P. 20 - La mine d'or de Bissieux
- P. 21 - FC Saint Joseph - Saint Martin
- P. 22 - Le cercle culturel
- P. 23 - Cousettes et Causettes
- P. 23 - FNACA
- P. 24 - SaintJoRando
- P. 25 - Don du sang
- P. 26 - Tennis Club
- P. 27 - Basket
- P. 28 - Les Enfants Avant Tout
- P. 29 - Les 87 Revanchards

Page 30

Intercommunalité

- P. 30 - Centre Nautique Intercommunal
- P. 30 - Retour du SIVU
- P. 31 - Conseil Métropolitain
- P. 31 - Jeunes sapeurs-pompiers
- P. 32 - Nouvelles modalités d'accès en déchèterie

Page 34

Vie économique

- P. 34 - Entreprise DERVASIL
- P. 34 - Elsa AURELLE

Page 35

Agenda

Page 35

État civil

Page 36

Une page d'histoire

- P. 36 - La suppression de la dîme



Saint'Jo Info
Commune de Saint-Joseph

Saint'Jo Info • Edition # 90 • Janvier 2025

Directeur de la publication : Fabrice DUCRET

Commission communication : Pamela BONNAND, Yohan BONNAND, Antoine CHOUVION, Joseph COLOMB, Sandrine COMTET, Jean CORON, Baptiste FONTAINE, Mehdi GALLARDO, Christelle LAMY-QUIQUE, Damien LEBRE, Justine RHEAUME

Dépôt légal : n° 428 191 188

Mise en page & Impression : BAYACOM

www.bayacom.com • 06 12 49 09 14

4 rue de la Transmière • 42800 Saint Martin la Plaine

Crédits photos : Commune de Saint Joseph

Couverture :

Photo © Fabrice DUCRET : La nouvelle Faravelle



Marmite & Pétrin
PRENEZ LA PAUSE !

VOTRE
ARTISAN BOULANGER
& BANETTE

Chemin de Pompey
42800 GENILAC
09 82 45 47 12



BIONETTOYAGE
Bureaux-Immeubles
Cabinets médicaux
Gymnases
Sortie conteneurs
Vitres

06 51 41 83 37 - 04 27 77 98 44
5 rue Etienne Féchet - Saint Martin la Plaine
brg.nettoyage21@gmail.com



CELLIER
MENUISERIE
Genilac 42800

www.celliermenuiserie.com
cellier.menuiserie@orange.fr
N.CELLIER : 07 85 86 16 56

- Terrasse bois
- Garde-corps, clôture, brise-vue
- Menuiserie bois, PVC, alu
- Aménagement intérieur
- Etudes visuelles, modélisation 3D

FERME DES ALOUETTES
PASCAL Frères
Producteurs de pommes de terre

Filet de 10 kg

VENTE DIRECTE et INDIRECTE

1 route du Bois des Alouettes
Montbressieux
42800 SAINT JOSEPH
gaec.alouettes42@orange.fr



OUVERT les MARDIS, JEUDIS et VENDREDIS de 17h15 à 19h



**LE SPECIALISTE DES
ANALYSES DE SOLS
POUR VOUS
ACCOMPAGNER
DANS TOUS
VOS PROJETS**

19 route de la Mine d'Or - SAINT JOSEPH
04 77 94 26 70
www.celigeo.fr



Retrouvez-nous
à la cave Balthazard
tous les samedis après-midi
de 15h30 à 18h45

Venez nous rencontrer sur nos marchés
Plateaux dégustation sur mesure
sur commande pour vos événements

Suivez-nous
 

06 81 64 15 95 • fromagerie.grange@gmail.com



au Bon Plant
VENTE DE PLANTS DE LEGUMES, FLEURS, ARBUSTES, FRUITIERS...

1 route du 3 juillet 1867
42800 SAINT JOSEPH
06 47 06 13 54

Horaires d'ouverture :
du lundi au samedi
8h30-12h / 14h-19h



SOLDES*

Du 8 Janvier au 4 Février

 **meuble**

dufour Direction Genilac
RIVE DE GIER

Le mot du maire

Chères Saint-Joséphoises, chers Saint-Joséphois,

Alors que s'ouvre une nouvelle année, je vous adresse mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et de réussite. Que 2025 soit une année d'espoir, de solidarité et de prospérité pour tous. Je fais le souhait de construire ensemble un avenir lumineux et empreint d'harmonie. Je souhaite avoir une pensée particulière à toutes les personnes qui sont en difficultés et qui se battent pour y faire face, que le courage vous accompagne.

Alors que nous avons atteint le cap de la mi-mandature, je souhaite prendre un moment pour faire le point sur notre parcours collectif et partager avec vous les avancées réalisées ainsi que les défis qui nous attendent.

Depuis le début de ce mandat, nous avons travaillé ensemble pour renforcer notre communauté, améliorer notre cadre de vie et promouvoir le bien-être de chacun. Grâce à votre engagement et à votre soutien, plusieurs projets importants ont vu le jour. Nous avons investi dans nos infrastructures, modernisé nos équipements publics et mis en place des initiatives en faveur du développement durable. Ces efforts visent à créer un environnement où chacun peut s'épanouir et profiter d'une vie harmonieuse.

Nous avons également renforcé le dialogue avec vous, chers concitoyens en organisant nos rencontres citoyennes et en mettant en place des outils de

concertation. Votre voix est essentielle pour construire une commune qui vous ressemble et qui répond à vos besoins. Je tiens à vous remercier pour votre participation active et vos contributions précieuses.

Je tiens également à féliciter chaleureusement mon équipe municipale sans laquelle tout cela n'aurait pas été réalisable. Plus que jamais vos élus sont à la tâche, accompagnés de collaboratrices et de collaborateurs engagés, disponibles et dévoués à votre service.

Des défis demeurent. La gestion des ressources, la sécurité, l'accès aux services publics et la préservation de notre environnement sont des enjeux cruciaux que nous devons continuer à aborder avec détermination. Je vous encourage à rester impliqués et à partager vos idées et préoccupations, car c'est ensemble que nous pourrons trouver des solutions adaptées et construire le monde de demain.

À l'aube de cette nouvelle étape, je souhaite réaffirmer mon engagement à servir notre commune avec transparence, écoute et bienveillance. Ensemble, poursuivons notre chemin vers un avenir meilleur pour notre commune et pour tous ses habitants. C'est un véritable privilège qui m'est donné de pouvoir conduire notre projet commun et de le réaliser chaque jour avec une intensité qui ne cesse de se renforcer.

Je vous remercie sincèrement pour votre confiance.



Votre maire,
Fabrice DUCRET

Délibérations du conseil municipal

Nous vous invitons à consulter les comptes-rendus des conseils municipaux sur le site internet de la commune : www.commune-saint-joseph.fr

Recensement 2025

Cette année, Saint Joseph réalise le recensement de sa population. L'ensemble des logements et des habitants sera recensé à partir du jeudi 16 janvier 2025.



COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande. Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 19 janvier, contactez le secrétariat de la mairie, qui en fera référence à l'agent recenseur de votre secteur.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr

POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- 1• Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- 2• Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
- 3• Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pamela BONNAND

Les agents recenseurs qui pourront se présenter chez vous :



Marie-Agnès FAYOLLE



Anne-Laure BERTHON



Jean-Claude GOMEZ

Accueil en mairie

L'été ne rime pas forcément avec vacances, c'est souvent l'occasion de faire quelques changements.

L'équipe dynamique du secrétariat, avec l'appui de nos agents des services techniques, s'est impliquée, dans une nouvelle disposition, avec bonne humeur et une énergie motivante et avec le souhait de rendre l'accueil de notre Mairie, plus fonctionnel et encore plus chaleureux. Vous accueillir reste la mission de service public prioritaire.

Fabrice DUCRET



Adressage : mise à jour

Depuis la loi 3DS du 21 février 2022, les communes sont passées de la recommandation à l'obligation de tenir à jour leurs adressages.

L'adressage consiste à créer et positionner sur une carte des adresses normées. Cela nécessite de dénommer chaque voie possédant une ou plusieurs adresses puis de numéroter chaque bâti de la commune (habitations, commerces, entreprises, etc...).

Cette opération est indispensable à plusieurs titres :

- Rapidité d'intervention des services d'urgence qui doivent pouvoir accéder rapidement sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre et visualiser la zone d'intervention avant l'arrivée sur le site.
- Efficacité de l'acheminement du courrier et des colis.
- Organisation plus efficace des services publics, tels que la collecte des déchets ou le déploiement des réseaux.
- Déploiement de la fibre optique.
- Navigation GPS.

De plus, nous rappelons la nécessité d'afficher son numéro de façon visible depuis la voie publique.

Nous vous invitons également à vérifier l'exactitude ainsi que le positionnement de votre adresse en vous connectant à :

adresse.data.gouv.fr

En cas d'erreur, vous pouvez nous le signaler par mail à l'adresse : urbanisme@commune-saint-joseph.fr, nos services prendront contact avec vous en retour.

Julien FREYCON

La Faravelle : notre visite exclusive

Lundi 18 novembre, on a eu une chance incroyable : visiter en exclusivité le chantier de La Faravelle avec M. le Maire !

C'est le complexe municipal qui a été complètement rénové et agrandi, et on peut vous dire, c'est vraiment impressionnant.

D'abord, on a découvert le nouvel espace périscolaire. Les salles sont super lumineuses et il y a plein de place pour les petits et les grands. Ensuite, direction le gymnase avec sa grande entrée et des nouvelles couleurs : il est toujours aussi immense mais on a plus chaud qu'avant grâce à une isolation améliorée. Ils ont bien travaillé. La Faravelle 2, qui sera disponible à la location, a des nouvelles fenêtres et une superbe vue sur le terrain de foot.

Des bureaux pour les associations sportives jusqu'au parking, tout a été bien pensé. Le maire nous a dit que l'accessibilité était une priorité, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Et en plus, c'est super écolo ! Les matériaux utilisés, comme le bois, font penser à la nature et permettront de réaliser des économies sur le chauffage et l'éclairage. On a hâte d'y être et surtout, d'en profiter !

Le maire nous a confié que tout ça avait pris plus d'un an et coûté 2 millions d'euros, mais heureusement, 80% ont été financés par des aides publiques.



On remercie le maire d'avoir pris le temps de nous montrer tout ça et répondre à nos questions. On tient aussi à remercier les 16 entreprises et l'équipe municipale, qui ont aidé à réaliser le chantier. Pour terminer, on a une super nouvelle : l'inauguration officielle aura lieu début 2025, et sera ouverte à tous.

Nino, Maëlia, Timéo et Estelle les journalistes en herbe

Urbanisme

• SURSIS À STATUER POUR 2025

Le sursis à statuer permet à une commune de différer dans le temps la réponse à apporter à une demande d'autorisation d'urbanisme (DP, PC, PA) lorsque les constructions, installations ou opérations sont de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution d'un futur PLU et plus particulièrement dans notre cas avec l'élaboration du PLUI qui est en cours (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). (L. 153-11 code de l'urbanisme)

En effet, le sursis à statuer pourra être instauré à partir du moment où les débats sur les orientations générales du PADD (Plan d'Aménagement et du Développement Durable) auront été organisés dans les conseils municipaux des 53 communes et au sein du Conseil Métropolitain qui est prévu au mois de février 2025.

Pour notre commune, celui-ci a été présenté par Monsieur THIZY (Vice président de Saint Etienne Métropole en charge de l'urbanisme) et débattu lors du Conseil Municipal du 20 novembre 2024.

• 4 NOUVEAUX PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU PATRIMOINE À BISSIEUX

Suite à l'arrêté N°2024 00078 du 9 octobre 2024 émis par Saint Etienne Métropole mettant à jour notre PLU en vigueur et modifiant notre liste des servitudes d'utilité publique prenant en compte les vestiges du pont aqueduc dit :

- **Le Pont de Jurieux** (anciennement commune de Saint-Maurice-sur-Dargoire).
- **Le Pont des Granges** (anciennement commune de Saint-Maurice-sur-Dargoire).
- **Le Grand Bozançon** (anciennement commune de Saint-Didier-sous-Riverie).
- **Le Pont de la Billanière** (anciennement commune de Saint-Didier-sous-Riverie).

Ces vestiges ont été classés « Monument Historique » et chacun donne lieu à un périmètre de protection de 500 mètres de rayon.

La conséquence de ce fait est que toutes les demandes d'autorisations de travaux (DP, PC) susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un bâti et de non bâti nécessiteront la consultation et l'accord des ABF (Architectes des Bâti-ments de France).

Les délais d'instructions seront prolongés d'un mois supplémentaire.

Vous trouvez tous les documents mis à jour dans la rubrique **Urbanisme** sur le site internet de notre commune.

Julien FREYCON

• NOUVEAU : DÉPOSEZ VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME SUR INTERNET VIA LE GUICHET UNIQUE

Depuis juillet, plus besoin de vous déplacer systématiquement en Mairie pour déposer vos demandes d'autorisations d'urbanisme.

Plus pratique et surtout plus écologique en limitant l'impression de papier, il vous suffira de vous connecter sur le site :

urbanisme.saint-etienne-metropole.fr et de :

- Créer un compte et de valider son activation ;
- De choisir le type de demande en fonction de votre projet (DP, PC, PA, CU...) et de vous laisser guider en insérant les pièces demandées. Une fois le dossier complet vous pourrez le déposer électroniquement et ce dépôt fera l'objet d'un accusé de réception envoyé par mail.
- Pendant le temps d'instruction, vous pourrez à tout moment suivre le détail des échanges, de la réception à l'instruction, jusqu'à la décision de votre dossier.

Dans la rubrique urbanisme du site internet de notre commune, vous trouverez le lien ainsi qu'un guide pour vous aider dans cette démarche.



Marie-Françoise GALLEY prend sa retraite



2 juillet 2024, Salle du Cercle. Combien de personnes se sont réunies dans cette salle ? Une bonne cinquantaine à coup sûr. Parmi elles, une silhouette bleue plutôt frêle, Marie-Françoise GALLEY. Elle restait dans la salle parmi la foule. Et pourtant, c'était elle que l'on fêtait. Modestement, comme à son habitude, elle recevait les embrassades et les félicitations de toutes celles et tous ceux qui l'entouraient pour la remercier des quarante-six années qu'elle avait passées parmi elles et eux.

En 1978, elle entra au service de la commune pour assurer la propreté de la mairie et de l'école qui ne comprenait alors que deux classes. Employée pendant 10 heures par semaine, ce poste lui allait comme un gant. Elle souhaitait garder du temps à elle pour organiser sa vie comme elle l'entendait. Mais pendant son temps de travail, elle menait une guerre sans merci à la poussière au sol, sur les murs, sur les meubles, dans les rayons. Rien n'échappait à ses yeux, rien ne résistait à ses mains actives. Elle appliquait impitoyablement un principe artistique « Si vous balayez les rues pour gagner votre vie, faites le comme Picasso qui peignait des tableaux hardis, comme Mozart qui composait de la belle musique ! »

Certes, elle entrait dans des cycles de travail répétitif ; ce qui lui importait découlait d'une valeur qu'elle s'efforçait d'appliquer jusqu'au bout : satisfaire les personnes qui vivaient et travaillaient dans les locaux qu'elle entretenait et les donneurs d'ordre qui l'employaient (adjoints et adjointes au maire). Sans oublier sa satisfaction personnelle de contempler après son passage une classe propre et un cadre impeccable, bien plus que présentable dans lequel les utilisateurs, adultes et enfants, auraient du plaisir à vivre.

Jusqu'à 1995, elle travailla dans deux domaines, celui de la commune et celui d'un employeur privé. Depuis que Marie-Françoise fonctionnait au sein de la commune, l'école communale avait évolué, de deux classes, elle était passée à trois, puis à quatre, à cinq classes et une sixième classe s'annonçait. Ses heures au service de la commune augmentèrent jusqu'à atteindre 30 heures. Entre temps Marie-Françoise changea de statut. De contractuelle au début, elle fut titularisée en 1986. Si elle voulait conserver son poste (qui continuait à se développer par la force des choses) et si elle voulait préserver une partie de son temps pour ses propres activités, il lui était nécessaire de quitter son employeur privé. En 1996, l'école hérita non seulement d'une salle de classe supplémentaire (conséquence à l'ouverture d'une sixième classe), mais également de l'agrandissement des locaux de l'ancien bâtiment : salle d'évolution, salle de réunion, bibliothèque, bureau de direction. Tous ces mètres carrés supplémentaires nécessitèrent l'emploi de nouveaux collaborateurs pour assurer le nettoyage. D'autant plus que la création d'une école maternelle dans un bâtiment tout neuf ajouta encore des surfaces de plus à nettoyer. Marie-Françoise devint une personne ressource pour ses collègues.

En 2004, elle passa l'examen professionnel d'agent technique qualifié qu'elle réussit. Avec l'expérience qu'elle avait accumulée depuis ses débuts et avant tout grâce aux qualités qu'elle avait projetées dans son travail, le succès était assuré à cet examen.

Dix ans plus tard, nouvelle étape dans sa carrière et nouveau statut. Elle avait déjà acquis une certaine autonomie dans ses tâches et de nouvelles responsabilités. La création d'un service entretien des locaux qui couvrait l'école, la mairie, le restaurant scolaire, la salle du Cercle, la médiathèque, les salles de la Faravelle, la mairie annexe, nécessita la présence à sa tête d'une personne

qualifiée. Aucune hésitation du côté des édiles municipaux. Ce poste tendait les bras à Marie-Françoise et à personne d'autre. Elle devint donc responsable de ce service. Il est vrai qu'en plus de l'entretien des locaux scolaires proprement dit, elle avait été chargée de l'achat des produits d'entretien et que, de ce fait, elle avait choisi certains articles plus naturels. En plus d'une efficacité largement comparable, sinon plus que les produits industriels, ils possédaient l'avantage de respecter la santé des utilisateurs. Par ailleurs, avant que le poste existe officiellement, on lui avait confié l'organisation de l'entretien des locaux pendant les vacances scolaires. Elle était déjà formée pour tenir son nouveau poste de belle manière avec le souci humain de respect de chacune des intervenantes.

Comme la gestion de ce service entretien occupait environ de 15 à 20 % de son temps, non seulement son statut avait changé, mais son travail s'était modifié. Elle continuait à nettoyer les locaux scolaires ; lorsqu'elle avait terminé la propreté d'une classe, il n'y avait pas à y revenir. Et pour le reste de son temps, elle se transformait en chef de service et ses outils différaient de l'ordinaire, stylos, papier, ordinateur, cerveau (qu'elle utilisait d'ailleurs à 100 % quand elle intervenait dans le travail pratique !). Elle ne travaillait pas en cercle fermé. Constamment, elle tenait à avoir de bonnes relations humaines avec les personnes qu'elle côtoyait tous les jours ou occasionnellement. Et elle attirait l'attention de ses collaboratrices sur les postures à prendre pour éviter de fortes fatigues et des accidents musculaires qui risquaient de survenir lors de gestes répétitifs.

Les responsables municipaux, maire et adjoints qu'elle rencontrait régulièrement comprenaient que ce service entretien tenait une place importante dans la commune. Et s'ils ne l'avaient pas perçue encore ou l'avaient un peu oublié, elle se chargeait de le leur rappeler, à la fois courtoisement, mais tout aussi fermement. Ce service entretien n'était pas un service accessoire ou secondaire, mais bien un département tout aussi important que celui de la comptabilité, par exemple, et les personnes qui y étaient employées méritaient le même respect et la même reconnaissance que celles d'autres bureaux ou ateliers.

Le soin qu'elle apportait à garder des locaux en bon état amenait des économies à la collectivité et contribuait à présenter un aspect plaisant à ceux qui y travaillaient ou qui les visitaient pour y effectuer des démarches. Marie-Françoise a été un maillon essentiel pendant toutes ces années pour la reconnaissance de ce service et de tout ce qui en découlait. La chaleur humaine qui présidait lors de cette fête du 2 juillet, saluant son départ à la retraite, témoignait de l'importance de l'empreinte qu'elle laissait dans la vie communale durant toutes ses années d'activité. Elle a défendu un secteur considéré longtemps comme non essentiel. Pourtant, les soins, le dévouement, l'engagement qu'elle apporta à la propreté des locaux démontrèrent le bien-fondé de ses actions, tant techniques qu'humaines.



Maintenant, on ne peut que lui souhaiter de belles années de retraite remplies de nombreuses découvertes humaines et artistiques.

Joseph COLOMB

Merci à Marie-Jo BONNAND et à Damien LÈBRE pour leurs informations et leurs photos

Évènements



La flamme olympique à Saint Joseph

Cette année, nous avons eu le privilège de vivre ce formidable instant sportif mondial que sont les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Instant de partage d'une rare force, rassemblement humain sans précédent, toutes et tous autour de nos valeurs communes. De la joie et des étoiles dans les yeux de tous. Un instant suspendu dans le temps.

Cette magie s'est invitée dans le hall d'entrée de notre mairie avec l'arrivée, le 24 septembre, de la flamme olympique. Une halte d'une semaine. Vous avez été nombreuses et nombreux, petits et grands à venir immortaliser ce moment.

Fabrice DUCRET

Forum des associations

Ce n'était pas moins de 14 associations qui étaient présentes le dimanche 8 septembre 2024 à la salle du Cercle.

Heureux de présenter les activités et les événements à venir aux habitants de Saint Joseph, les responsables et membres des associations ont pu échanger avec les visiteurs durant toute la matinée.

À noter la présence du club de badminton (loisir) qui revient sur la commune grâce à sa fusion avec le club de Genilac.

Une nouveauté cette année, les associations ont partagé un repas dans les locaux du Football Club Saint Joseph/Saint Martin. Un moment de convivialité très apprécié, à refaire.



Fête républicaine : une célébration inoubliable

Saint Joseph a de nouveau vibré avec son incontournable Fête Républicaine qui, cette année, a eu lieu le 21 septembre 2024.

Cette fête a rassemblé un grand nombre de concitoyens et de visiteurs venus de loin pour célébrer ensemble notre patrimoine et notre identité nationale. Toutes les générations ont pu se rassembler dans un esprit de convivialité autour des nombreuses scènes ouvertes où se sont succédés des artistes talentueux. La diversité des performances a ravi tous les goûts, allant de la musique live aux spectacles de danse.



Les food-trucks présents ont également connu un franc succès, offrant une multitude de mets délicieux qui ont ravi les papilles des gourmands. Chaque stand proposait des spécialités locales et internationales, permettant à chacun de déguster des plats savoureux tout en profitant de l'animation.



L'un des moments forts de la soirée a été le tir d'un magnifique feu d'artifice, offert par la municipalité (pour la somme de 3 000 €). Pour la première fois, il a été implanté au centre de notre Bourg. Une localisation étudiée pour ne pas avoir à couper ou dévier la circulation, respectant ainsi la liberté de déplacement de tous, mais aussi une installation provisoire faite en toute sécurité pour nos services techniques. Une belle réussite encore cette année. Tirés depuis l'église, les feux ont créé un spectacle éblouissant qui a illuminé le ciel nocturne, les éclats colorés se reflétant sur les visages des spectateurs émerveillés par magie à cette célébration.



La soirée s'est conclue en beauté avec un bal animé par EM2 Events. Les rythmes entraînants ont fait danser petits et grands, créant une ambiance festive et chaleureuse. Les participants, emportés par la musique, ont célébré ensemble cette fête dans une atmosphère de joie et d'unité.



La fête républicaine du 21 septembre 2024 restera gravée dans les mémoires comme un moment de partage et de célébration, témoignant de notre attachement aux valeurs de la République et de notre dynamisme communal. Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition, pleine de surprises et d'émotions !

Laurent ALONZI

Cité des Castors : un montage photo

Dans le numéro 87 (juillet 2023) du bulletin municipal, un article contant le début de l'histoire de la cité des Castors vous a été proposé. Il était illustré par seulement deux photos. Impossible d'ajouter d'autres photos par manque de place.

Depuis cette parution, deux personnes se sont manifestées. Il s'agit d'Annick GARON dont le père, Victor DELEAU, a été le secrétaire de l'association des Castors. Il a conservé un certain nombre de documents dont a bénéficié sa fille et qu'elle nous communiquera.

Michelle DESTOUR, historienne expérimentée, dont le livre **Rive-de-Gier 1939-1945, Une ville ouvrière dans la guerre** est paru en 2013, a agencé un montage photographique à partir d'images conservées dans des archives et des documents qu'elle a triés.

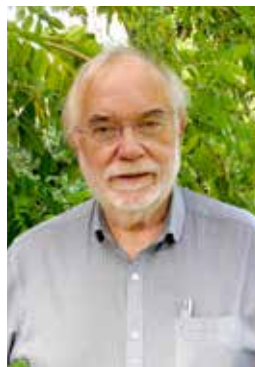
Annick GARON et Michelle DESTOUR ont déjà projeté ce montage aux Archives Départementales de la Loire à Saint Etienne le 6 juin 2024 au cours d'une séance publique où des applaudissements nourris ont salué la prestation des deux présentatrices.

Elles le présenteront aux habitants de Saint Joseph à la salle du Cercle le mardi 4 février à 20 heures. J'interviendrai par une courte communication.

L'entrée sera libre et vous y êtes cordialement invités.

Joseph COLOMB

Histoire de Saint Joseph



Il n'existe pas encore d'histoire de Saint Joseph contée par une plume autorisée. Mais cela ne devrait pas tarder.

Maurice BONNAND, maire de la commune de 1995 à 2014, dont la famille est implantée sur notre commune depuis plusieurs siècles, est l'une des rares personnes aptes à l'écrire. C'est d'ailleurs chose faite depuis quelques mois. Il ne manque qu'à trouver un éditeur qui veuille bien se pencher sur ce projet.

Non seulement, cette histoire occupera plus de cent cinquante pages de textes s'appuyant sur des sources historiques, mais elle sera accompagnée d'une série de photographies dont plusieurs sont inédites.

Vous voulez savoir à quelle date la commune est née ? Quels ont été ses maires successifs ? De quand date la compagnie de la batteuse ? Et beaucoup d'autres faits... Vous trouverez les réponses dans ce livre bien documenté et d'une écriture agréable, donc d'une lecture captivante.

Dès qu'un éditeur aura imprimé ce livre, nous informerons de sa parution les futurs lecteurs qui, nous n'en doutons pas, seront nombreux à l'acquérir dans leur librairie favorite.

Joseph COLOMB

Commémoration du 11 novembre 1918

Le premier conflit mondial a été largement évoqué dans nos précédentes éditions sous la plume de Jo Colomb. Cependant, en mémoire de ces années de sang et de larmes et à l'invitation de la municipalité, un instant de recueillement a été observé, au cimetière, devant le Monument aux Morts pour la France : 24 tués sur une population de 749 habitants.

Afin que perdure la flamme du souvenir, en présence d'un détachement des pompiers de Saint Martin et d'un représentant de la gendarmerie, le rituel d'usage a été respecté : lecture des communiqués officiels, dépôt de gerbe, citation par les enfants de l'école des noms des soldats tombés au front, minute de silence et hymne.

Pour terminer, les participants ont été invités en mairie à partager le verre de l'amitié.

Jean CORON



Marche Rose du 6 octobre 2024

Octobre est le mois de sensibilisation au cancer du sein. La mairie s'est ornée, sur sa façade, de quelques rubans roses et, à l'accueil, d'un buste peint par notre artiste locale Gorizia TANZILLI.

Ce premier dimanche d'octobre, ce fut la 3^{ème} **Marche Rose** sur les sentiers de Saint Joseph, ouverte à tout le monde, au profit de l'association **Amarose's**, avec la participation du Centre Henri MATISSE et de l'association **Couleurs Femmes** qui propose différentes activités dans la région en prônant le sport pour éviter les récurrences de cancer du sein.

Cette fois, la météo n'a pas été très clémente, avec quelques gouttes de pluie, mais malgré cela, vous avez été plus de 200 adultes et une centaine d'enfants à répondre présents pour venir marcher et participer à cette belle cause !



Malheureusement, selon les statistiques, une femme sur huit développera un cancer du sein au cours de sa vie, mais c'est un cancer qui est de bon pronostic avec un risque de rechute faible (15 %), d'autant plus s'il est dépisté tôt ! N'oubliez pas le geste de prévention : une fois par an, un professionnel de santé doit vous faire une palpation mammaire... et **pas seulement au mois d'octobre**, comme je le rappelle à mes patientes. Car en tant que sage-femme libérale, je suis forcément impliquée dans la sensibilisation au cancer du sein.

Rendez-vous le premier dimanche d'octobre 2025, pour une nouvelle marche rose.

Sandrine COMTET



KADRO BOIS

Fabricant de
structures
ossature bois
sur mesure

KADRO BOIS : 607 rue du Canal - La Grand Croix
04 82 82 98 58

www.kadro-bois.fr



Vivre ensemble

Les animations du CCAS

Le samedi 28 septembre de 15h à 19h, le CCAS, la médiathèque, les ados du groupe AdoJo et la Boule Loisir se sont regroupés pour proposer un après-midi jeux, ouvert à tous.

- A la salle du cercle il y avait des jeux de société en libre accès encadrés par les ados, des jeux pour plus petits sur l'estrade et à chaque demi-heure, au son de la trompette, chacun interrompait sa partie pour participer à un quizz, un blind test musical et même un combat de **Just Dance** avec les ados en fin de journée.

- En extérieur, des adhérents de la Boule Loisir avaient préparé un jeu d'adresse avec les boules lyonnaises. Des jeux en bois, prêtés par le Ludobus, étaient dispatchés sur des tables.

L'animation qui a recueilli le plus de suffrage fut la dictée à l'ancienne avec porte plume et encrier qui s'est déroulée par petits groupes, avec distribution de bons points pour les plus hardis à la Médiathèque.

Les ados avaient préparé des crêpes bien appréciées.

Pour cette première édition, le public fut un peu timide mais très gaiement participatif.

Merci à vous tous !

Sandrine COMTET



A NOTER

- Reprise des sorties musée-restaurant locaux au printemps
- Repas des seniors : samedi 11 janvier à la Salle du Cercle
- Distribution des colis de fin d'années aux EHPAD des anciens résidents de la commune, et des personnes de plus de 80 ans ne désirant pas participer au repas des Seniors prévu en décembre.



AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN
D'ESPACES EXTÉRIEURS

contact@cellier-paysagiste.fr

04 77 75 13 61

www.cellier-paysagiste.fr



AU SERVICE
DU JARDIN

« CELLIER Paysages »

ON
RECRUTE
APPELÉZ
NOUS

AMÉNAGEMENT DE COURS, ALLÉES, TERRASSES, PLAGES PISCINE,
SOUTÈNEMENT, TERRASSEMENT, ENGAZONNEMENT, PLANTATIONS.

CONTRAT D'ENTRETIEN, TONTES, TAILLE DE HAIES,
RAMASSAGE DE FEUILLES, ELAGAGE, BINAGE, DÉSHÉRBAGE...

S!
SERVICES à
la personne
50%
n

Vivre ensemble

Le composteur du village. Pour qui ? Pour quoi ?

Ce composteur (dont on a déjà parlé sur le bulletin de juillet) a été une heureuse initiative de l'UDAM, financé par Saint-Etienne Métropole et fabriqué par Odun Concept Bois, atelier de menuiserie installé sur notre commune. Cette initiative a été pensée pour le restaurant scolaire, mais pas seulement, puisqu'il est à la disposition des habitants proches du village qui souhaitent réduire leurs déchets verts et les revaloriser.

Depuis janvier 2024, la loi AGEC rend obligatoire le tri à la source des bio déchets pour les collectivités afin que ceux-ci soient valorisés.

Pour une question pratique et de proximité, le composteur est, depuis fin d'été, installé près du restaurant scolaire afin de recueillir les déchets alimentaires tels que les épluchures de préparations de notre cuisinier, mais aussi les restes de plats non consommés et enfin les restes des assiettes de nos écoliers qui prennent leur repas à la cantine. Même si nous veillons attentivement à la qualité, à la diversité et à la saisonnalité dans la confection des repas, les assiettes ne sont pas toujours vides en fin de services. Bien que l'on recycle les déchets verts, on a évidemment conscience que le mieux serait de produire la bonne quantité et éviter le gaspillage alimentaire. Pour cela, Denise RIVIÈRE, coordinatrice au restaurant scolaire et présente à la pause méridienne, s'investit fortement auprès des enfants pour qu'ils goûtent une toute petite quantité, même s'ils disent « ne pas aimer » et parfois c'est le déclic : « C'est bon, j'aime bien ! ».

Pour la gestion de ce composteur, l'association France Nature Environnement nous aide, nous conseille et nous supervise pendant un an. Cet accompagnement fait partie du projet développé par l'UDAM. Pour cela, un groupe de 5 ou 6 personnes rassemblant habitants, représentants de l'UDAM, élus et nos services techniques doit être constitué pour bien prendre en main ce nouvel équipement.

Ce n'est qu'un début. S'il y avait une forte demande pour un composteur collectif, on pourrait envisager un développement supplémentaire.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la mairie qui vous orientera vers le bon destinataire.

Marie-Jo BONNAND



Participation citoyenne



Assurer la sécurité des personnes et des biens est une mission sensible et prioritaire.

Comme vous le savez, la municipalité s'est engagée afin d'intégrer le dispositif **Participation Citoyenne** sous la coupe de la Gendarmerie Nationale. Par cette démarche, nous venons apporter une action complémentaire en matière de sécurité, au côté de nos forces de l'ordre. Tous impliqués, c'est aussi une belle action de proximité, de solidarité. Veiller les uns sur les autres est une belle initiative, une belle cohésion.

Le 29 octobre, en mairie de Saint Joseph, Monsieur le Préfet de la Loire, aux côtés de Monsieur le Colonel de Gendarmerie, des effectifs de la Gendarmerie et de nos élus, a procédé à la signature officielle de la convention liant notre commune au dispositif de la **Participation Citoyenne**.

Fabrice DUCRET

Place aux enfants

Félicitations aux nouveaux collégiens



Pas moins de 32 jeunes collégiens étaient invités samedi 5 octobre 2024 en mairie. Tous nés en 2013, la plupart ont fréquenté les bancs de l'école publique Marguerite COUCHOUD en primaire.

Pour les accompagner dans cette étape importante de leur scolarité, la municipalité leur a offert un bon d'achat de 43 € à utiliser au magasin Cultura de leur choix.

Un beau moment de convivialité partagé avec leur famille autour d'un apéritif. Nous leur souhaitons de s'épanouir dans leur scolarité et qu'ils y puisent les sources du savoir et du respect pour devenir des citoyens libres.

Paméla BONNAND

Le sou des écoles : une nouvelle année pleine de projets et de gratitude

Pour la saison 2024-2025, le bureau du Sou des Écoles reste fidèle au poste avec la même équipe dynamique :

- Cindy à la présidence,
- Thierry à la vice-présidence,
- Angélique et Mathilde au secrétariat,
- Marion à la trésorerie,
- Cécile pour la liaison avec les enseignantes.

Nous sommes néanmoins activement à la recherche d'un successeur pour Thierry à partir de la saison prochaine. N'hésitez pas à nous rejoindre et à apporter votre énergie à notre belle équipe !

La saison 2023-2024 s'est terminée en beauté avec une kermesse réussie, riche en animations et en rires d'enfants. Grâce aux nombreux événements organisés tout au long de l'année, le Sou a récolté plus de 7 800 €. Ce montant nous a permis de reverser 5 000 € à l'école Marguerite COUCHOUD et 300 € au périscolaire, contribuant ainsi directement aux projets éducatifs et aux activités de nos enfants.

Pour 2024-2025, les premiers événements ont déjà été couronnés de succès : la boom d'Halloween, le spectacle de Noël et la vente de fromages ont su fédérer parents et enfants autour

de moments festifs et solidaires.

Les prochains mois nous réservent également de belles perspectives, avec de nouveaux partenariats pour les ventes, le traditionnel carnaval prévu le 22 mars 2025 et la kermesse qui clôturera la saison le 22 juin 2025.

En nouveauté cette année, nous organiserons une grande chasse aux œufs de Pâques pour le plus grand bonheur des petits gourmands !

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les bénévoles qui nous accompagnent pour l'organisation de chaque événement. Leur aide précieuse dans la mise en place et le rangement est essentielle et toutes les bonnes volontés sont toujours bienvenues.

Enfin, nous rappelons aux familles que l'école et le périscolaire sont toujours à la recherche de jeux et de matériels créatifs pour les enfants. Si vous avez des trésors oubliés au fond des placards, pensez à en faire don pour enrichir les activités de nos petits !

Merci à tous pour votre soutien et votre participation et rendez-vous tout au long de cette nouvelle saison pour de nouveaux moments partagés.

Le bureau du Sou

RG FROID
INSTALLATION - ENTRETIEN - DEPANNAGE

POMPE A CHALEUR CLIMATISATION BALLON THERMODYNAMIQUE

1308 chemin de la Trivolière - 42800 Saint Romain en Jarez - 07 63 17 27 01 - rgfroid42@gmail.com

Rentrée scolaire 2024-2025

150 élèves sont inscrits à l'école cette année, répartis sur 7 classes :

- 17 PS avec Sophie HÉMAIN (ATSEM : Martine SALUCE)
- 25 MS/GS avec Raphaële LAVY et Sabrina PALLOT (ATSEM : Anne-Marie DI-RUZZA)
- 23 GS/CP avec Audrey COUTENSON et Morgane JULIEN (ATSEM : Valérie DEMUYTER)
- 17 CE1 avec Mary MILAN
- 24 CE2 avec Géraldine COOWAR-BEAUJEU et Morgane JULIEN
- 22 CMI/CM2 avec Corinne HUMBERT
- 22 CM2 avec Barbara COMTE

Nous avons accueilli une nouvelle collègue dans l'équipe pédagogique cette année. Sabrina PALLOT effectue la décharge de direction les mardis et un lundi sur trois.

En maternelle, les ATSEM ont changé de classe et nous avons organisé un décloisonnement. Pendant que les Petites Sections font la sieste, les Moyennes Sections travaillent ensemble avec Mme HÉMAIN et Mme DEMUYTER, les Grandes Sections travaillent avec Mme LAVY ou Mme PALLOT et Mme DI-RUZZA. Les CP, eux, se retrouvent en groupe restreint.

Raphaële LAVY

PROJET MUSICAL avec les CMR (Centres Musicaux Ruraux)

La classe de CM2 de Mme COMTE participe au projet *Impulse*.

Il s'agit d'un parcours d'éducation artistique et culturelle national autour de la création musicale en direction des élèves de cycle 3. Il réunit 6 classes de différentes communes.

Inspirés par l'univers d'un artiste, *Fils Cara*, les élèves réalisent une création musicale, accompagnés par leur musicien intervenant, Ghyslaine COMPÈRE et leur professeur des écoles, au rythme d'ateliers hebdomadaires durant une année scolaire. Le parcours est ponctué de trois temps de rencontre et travail avec l'artiste en classe en vue de la production d'un concert sur la scène du *Fil* à Saint Etienne dans des conditions professionnelles.

Une expérience unique pour les élèves !

Les ados à Paris

Une journée parisienne pour le groupe ADOS JO accompagné de Monsieur le Maire pour la visite de l'Assemblée Nationale. Emmanuel MANDON, député, a accueilli le groupe et passé du temps avec les jeunes pour expliquer cette grande institution qu'est l'Assemblée Nationale. Ce fut une journée très pluvieuse mais dans le partage et l'échange, très appréciée de tous.

Denise RIVIÈRE



Place aux enfants

Classe découverte à la montagne



En juin dernier, les élèves de la classe de CMI sont partis à Saint Jean d'Arves en Savoie à la découverte de la montagne.

A l'asinerie, les enfants ont découvert l'importance des ânes en montagne, ils ont même pu apprendre à brosser quelques ânes.

Après la visite de la miellerie, ils ont pu goûter aux miels.

Ils ont découvert les conditions difficiles de l'agriculture en montagne, vu la fabrication du beaufort.

Toutes les visites étaient très intéressantes.



Nous avons bien randonné vers le col de la Croix de Fer.

Les enfants ont découvert de nombreuses fleurs, ont vu des névés, des lacs de montagne, quelques marmottes et même des tritons.



Malheureusement, la pluie nous a arrêtés rapidement.

Au centre Le Clos d'Ornon, les repas étaient délicieux !

Les enfants sont revenus enchantés avec des souvenirs plein la tête.

Corinne Humbert



Cadre de vie

Les poteaux de Montbressieux

Le SIEL territoire d'énergie nous accompagne dans notre gestion et le suivi de notre éclairage public.

La chance nous a été offerte à l'occasion d'un renforcement de réseau, de pouvoir procéder à la dissimulation de plusieurs poteaux béton sur le secteur de Montbressieux. La commune fera ce choix chaque fois que cela sera possible (coût initial 158 000 €, coût pour la commune 5 500 €)

Fabrice DUCRET



Une chicane sur la route du 3 juillet



Vous le savez, la vitesse reste un fléau et un état de fait difficile à encadrer.

La municipalité a souhaité prendre des mesures fortes en complément de celles déjà réalisées. Cette volonté marquée est assumée. Elle faisait partie d'un engagement lors de la campagne des municipales en 2020. Assurer la sécurité des personnes et des biens est une mission importante et prioritaire. Elle doit être menée avec discernement.

La route du 3 juillet 1867 s'est vue dotée d'un premier dispositif de séparateur de chaussée, puis, suite à un accident grave, de deux chicanes destinées à nous faire ralentir.

Prochainement un autre aménagement destiné à faire baisser la vitesse prendra place à hauteur du Pizay. Il sera jumelé à un aménagement sur les arrêts de bus des transports scolaires.

Fabrice DUCRET



Mine d'or de Bissieux

Comme je le signalais dans le dernier Saint'Jo Info, les événements climatiques extrêmes impactent, après 20 ans de relative tranquillité, les sites miniers saint-joséphois.

C'est ainsi que le 17 octobre il a fallu seulement quelques secondes pour que l'un des vestiges de la mine d'or (Dynamitière) disparaisse complètement sous plusieurs tonnes de terre et de roches, conséquence d'un glissement de terrain sur le secteur des Grandes Terres (sous la Chapelle de Chagneux).

Cet événement a également condamné tout passage par le sentier des mines, dont la fréquentation représente près de 3 000 personnes par an. La fragilisation des sols gorgés d'eau, un ruisseau de la Combe qui creuse inexorablement son lit dévoilant les racines des arbres et la présence, plusieurs dizaines de mètres plus haut, d'un réseau de galeries de la mine d'or... sont des paramètres qui génèrent éboulements (fontis, glissements de terrain) et autres chutes d'arbres séculaires. Conséquence, une extrême prudence doit être de mise sur ce secteur, principalement après ces épisodes météorologiques hors normes.

Actualité plus réjouissante

Le 16 mai, Madame Danielle ROUSSET, Monsieur Nicolas BALLET (journaliste d'investigation au PROGRÈS) et moi-même, après un long périple en train, avons pour la première fois dans l'histoire de la mine d'or, et après quatre siècles, pu admirer et toucher une des 42 médailles du **Traité de Soleure** de 1602, fondue avec l'or de Bissieux. Nous avons été chaleureusement accueillis par Nicolas CONSIGLIO, conservateur du cabinet des médailles du **Musée d'Art et d'Histoire** de Neuchâtel. Des répliques de cette médaille devraient voir le jour prochainement en collaboration avec ce même musée de Neuchâtel.

Le 26 mai, une délégation de l'École des Mines de Saint Etienne, composée, d'enseignants chercheurs, étudiants et du géologue (GEODERIS) Yves PAQUETTE, est venue visiter et « expertiser » nos deux mines.

Quant à nos événements traditionnels, **Journées Européennes de l'Archéologie** et **Journées Européennes du Patrimoine**, ils ont connu un succès relatif (seulement 56 visiteurs), la météo ayant encore une fois joué les trouble-fête. L'atelier d'archéométaballurgie programmé pour les Journées du Patrimoine a dû être annulé mais fut compensé par une très belle exposition de minéraux-minerais.

Le 13 octobre, pour la première fois et sous un beau soleil, la Mine a accueilli les randonneurs (environ 800) des 12^{èmes} **Randonnées Vertes** au profit de l'association **Les Enfants Avant Tout**. Ce fut une très belle journée.

Nos prochains rendez-vous

- MARDI 4 FÉVRIER 2025, à 18 h 30 Salle du Conseil : Assemblées Générales Ordinaire & Extraordinaire (refonte du bureau suite à démissions programmées).
- SAMEDI 8 MARS 2025 (horaire à définir), Salle du Cercle : Conférence : **Une coupe, des médailles ou la production et l'utilisation de l'or de Bissieux à la Renaissance** par votre serviteur.

Michel POUZADOUX



17 octobre 2024 : dynamitière après une pluie violente.



Nicolas CONSIGLIO, conservateur du cabinet des médailles de Neuchâtel



Visite de l'École des Mines de Saint Etienne et du géologue Yves PAQUETTE

FC Saint Joseph - Saint Martin



Le club FC Saint Joseph - Saint Martin se porte bien, avec une progression régulière de ses effectifs.

- **Augmentation des Licences :**
259 licences en 2021/2022 - 340 licences en 2024/2025
- **Engagement des Équipes :**
 - U6: 1 équipe
 - U7: 1 équipe
 - U8/9: 3 équipes
 - U10/11: 3 équipes
 - U12/13: 3 équipes
 - U14/15: 2 équipes
 - U17: 1 équipe
 - Séniors féminines: 1 équipe en entente avec Châteauneuf
 - Séniors masculins: 1 équipe
 - Critérium: 1 équipe
 - Plus de 40 ans: 2 équipes
 - FSGT: 1 équipe
 - Implication des Bénévoles :
 - 62 bénévoles (éducateurs et administratifs)
 - Plus de 15 000 heures de bénévolat sans compter l'organisation du tournoi international.

Cette progression n'est possible que par la participation de bénévoles qui encadrent la structure, éducateurs et administratifs. Un grand merci à tous ceux qui donnent beaucoup de leur temps.

Temps forts du club

- Saison 2024-2025 : 4 stages de formation d'arbitres organisés par le District de la Loire ont eu lieu, avec plus de 40 personnes à chaque stage.
- Samedi 7 septembre a eu lieu la fête de la rentrée du club, avec la présence de plus de 300 personnes, parents, enfants et encadrants. Journée festive avec une paella géante et beaucoup de gâteaux confectionnés par les parents.
- Vendredi 18 octobre a été un temps fort par la tenue de l'Assemblée Générale du club, moment important où l'on présente les résultats de la saison écoulée et une projection dans le futur. On note la présence de plusieurs conseillers municipaux et particulièrement M. Martial FAUCHET, Maire de Saint Martin la Plaine et président du SIVU et M. Fabrice DUCRET, Maire de Saint Joseph et vice-président du SIVU.
- Vendredi 20 décembre, à la salle du Cercle, Noël des enfants avec la présence des parents et la remise de cadeaux.

Pour 2025, à noter la reconduction du tournoi international U19 de football, les 19, 20 et 21 avril. Ce sera la 44^{ème} édition. La commission tournoi a repris son travail depuis début octobre, les premiers contacts avec des équipes françaises et internationales sont en cours afin de présenter un plateau digne de ce nom.

Jean-Marc FABRE



Cercle culturel

L'association du Cercle Culturel de Saint Joseph vous souhaite une année 2025 pleine de rires, de rencontres et de moments inoubliables ! Que cette nouvelle année soit aussi dynamique et joyeuse que nos cours de Zumba et aussi apaisante qu'une séance de Pilates !

En 2025, nous restons fidèles à nos objectifs : maintenir nos corps en forme tout en cultivant le bien-être de notre esprit. Et pour ce faire, nous avons de quoi vous faire bouger, sourire et passer de bons moments ensemble !

PILATES : renforcer le corps, apaiser l'esprit



Chaque jeudi, nos cours de Pilates sont un rendez-vous incontournable pour prendre soin de soi. Colette, notre coach attentionnée, vous attend dans la salle du cercle pour deux créneaux horaires : de 14h à 15h ou de 15h à 16h. Ces séances sont accessibles à tous, sans brutalité ni traumatisme pour le corps, et avec un effectif réduit (12 à 14 participants par séance), vous bénéficiez d'un suivi personnalisé adapté.

Le Pilates, c'est une méthode douce mais efficace, mêlant étirements, renforcement musculaire et prise de conscience du corps. Au programme : renforcement des muscles profonds (abdominaux, fessiers, dorsaux), amélioration de la souplesse (notamment au niveau des psoas et des ischio-jambiers), ainsi qu'un meilleur équilibre et une coordination de mouvement. En résumé, une véritable cure de bien-être général, où l'on se redécouvre avec plaisir.

ZUMBA : parce qu'on ne peut pas s'arrêter de danser !



Comment ne pas mentionner notre célèbre Maryline, qui fait vibrer notre salle chaque jeudi soir de 20h30 à 21h30. Depuis de nombreuses années, elle anime avec dynamisme et énergie nos cours de Zumba, remplissant la salle de sourires et de bonne humeur. Elle sait comment motiver chacun d'entre nous, quel que soit notre niveau, avec sa manière unique de nous faire bouger et nous faire sentir à la hauteur. C'est bien plus qu'une simple activité physique, c'est une bouffée d'air frais, un moment pour évacuer le stress de la semaine et se libérer l'esprit en toute convivialité. Alors, même si la coordination est parfois un défi, l'important est de s'amuser et de se lâcher et Maryline veille toujours à ce que chacun s'y retrouve avec plaisir.

SOIRÉE BRITISH EVENING : une tête bien remplie aussi

Pour compléter l'expérience bien-être, pourquoi ne pas solliciter aussi un peu vos neurones ? Notre fameuse **British Evening**, animée par Stéphanie une fois par an, a eu lieu le 16 novembre. Cette soirée originale est un véritable succès, avec un accueil chaleureux pour tous les niveaux, du novice au bilingue. Quiz, chansons et surprises, toujours préparées avec soin par Stéphanie, ponctuent cette soirée placée sous le signe de la convivialité, le tout en anglais, bien sûr.

Avec le **Cercle Culturel**, on combine parfaitement le corps et l'esprit : un corps sculpté grâce au Pilates et à la Zumba, et une tête bien remplie après une immersion dans la langue de Shakespeare, autour d'un bon repas et de fous rires.

Pour notre soirée THEATRE, le retour sur la belle scène de la salle du Cercle, de la troupe IHMAJ a eu lieu le samedi 7 décembre, en soirée. C'est la comédie **La Symphonie des menteurs** thème d'actualité, écrite et mise en scène par Henri MAREE, qui nous a été interprétée avec brio par sa troupe brillante et originale.

NOTRE PROCHAIN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

Samedi 15 Février 2025 en soirée : show **Le Cri du Colibri**, une création originale à ne pas manquer. Un spectacle co-créé par Laëtitia et Stéphanie, qui nous réservent une expérience immersive et pleine de surprises ! Un événement interactif, où le public pourra choisir son niveau d'implication, mais où chacun pourra vivre une heure et demie d'émotions, avec bienveillance et une bonne dose de fun.

ENFIN UN GRAND MERCI !

Un immense merci à toutes et tous pour votre engagement et votre présence. Grâce à vous, l'association du **Cercle Culturel** de Saint Joseph continue de rayonner, offrant des moments de partage et de convivialité, tout en restant fidèle à ses valeurs de bien-être et de solidarité. Nous sommes fiers de la longévité et de la vitalité de notre association. Cela n'aurait pas été possible sans vous !

Alors, prêts pour 2025 ? En forme, motivés, et toujours plus unis ! Pour participer aux activités, nous vous demandons une adhésion de 10 € par personne, qui ouvre droit à un tarif préférentiel aux différentes soirées.

Renseignements : Nicole MICHALET : **06 83 75 57 76**

[mail assocercleculturel@gmail.com](mailto:mailassocercleculturel@gmail.com)

Le bureau du Cercle Culturel

Cousettes et Causettes



Cette nouvelle année de création, d'échange, de partage et de bonne humeur promet de belles perspectives, avec de nombreuses nouvelles venues, toutes unies par le fil de notre passion.

Cinq nouvelles adhérentes nous ont rejointes, ce qui porte le nombre de **cousettes** à 16. Nous sommes à notre effectif maximum pour cette quatrième année, c'est génial !

Les Cousettes

Dates et actions à retenir pour cette nouvelle année :

- Samedi 8 février 2024 : journée couture au bourg de Saint Joseph de 9 h 30 à 17 h ouverte à tous sur inscription avec participation de 5€.
- Samedi 29 mars 2024 : Deuxième édition des PUCES DES COUTURIERES à la salle du Cercle. Exposants sur inscriptions, visiteurs entrée libre.
- Action de couture solidaire au bénéfice d'une association à déterminer pour cette année.

Renseignements :

06 29 58 00 90 ou 06 07 24 49 15 ou 06 17 76 24 00



FNACA : des anciens combattants à l'épreuve du temps

Dans nos rangs, le plus âgé a 92 ans et le plus jeune a 81 ans, la moyenne d'âge étant de 85 ans, ce qui n'est pas pour favoriser une marche idéale de l'Amicale.

Mais, malgré tous les problèmes liés à cet âge avancé (décès, maladie, handicap) nous continuons à nous battre pour faire vivre notre association et continuer à lier des liens forts entre nous tous.

L'année qui vient de s'écouler en est la preuve, nos manifestations se déroulent toujours correctement : commémorations et rencontres festives.

Nous devons participer activement aux commémorations du 11 Novembre 1918 (1ère guerre mondiale) et du 8 Mai 1945 (2ème guerre mondiale) pour que personne n'oublie le sacrifice de nos aînés pour notre liberté.



Il faut aussi promouvoir auprès des jeunes générations la date du 19 Mars 1962 qui marque la fin de la guerre d'Algérie pour qu'ils

sachent bien que des jeunes de 20 ans ont été appelés pour ce conflit qui leur a volé 2 ans de leur jeunesse.

Heureusement nos deux municipalités organisent très bien ces commémorations. Il faut souhaiter que la population vienne encore plus nombreuse et que les écoles participent activement.

Les sympathisants nous apportent une aide appréciée, en particulier pour le rôle de porte-drapeaux. Nos rencontres entre anciens combattants et sympathisants sont, elles aussi, très appréciées.

Le repas des vœux du 13 janvier, salle du Cercle, à St Joseph a permis de bien débiter l'année autour d'un repas de qualité accompagné par une animation musicale et chantée qui a réjoui les participants.

Le 26 juin nous avons remplacé notre sortie annuelle, devenue trop pénible, par une journée dans un cadre bucolique agrémenté d'un excellent repas au cœur du massif du Pilat à Saint Appolinard.

Le 28 août, au domaine de la Catonnière, nous avons pu profiter de ce moment pour échanger nos souvenirs, jouer à des jeux prêtés par l'Association Loisirs Amitiés et avec le beau temps faire rouler les boules de pétanque.

Notre Assemblée Générale a clos cette période de belle manière, 51 personnes présentes, en apportant les informations nécessaires aux adhérents et sympathisants. Les Maires des deux communes étaient présents ainsi que des élus.

Nous allons continuer à assurer ces activités pour permettre à nos adhérents et à nos sympathisants de rester en contact.

Nous lançons, à nouveau, un appel à nous rejoindre, aux personnes qui souhaitent partager les animations et manifestations de notre Amicale d'Anciens Combattants avec grand plaisir.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent.

Le bureau de la FNACA

Saint Jo'Rando

Après notre week-end à Menthon Saint Bernard avec ces belles marches en montagne et la visite de la ville d'Annecy.

Après le repas au lycée hôtelier de Saint-Chamond.

La saison 2023-2024 s'est terminée par une marche et un pique-nique à Yzeron.

Depuis septembre, ce sont environ 85 adhérents qui se retrouvent pour marcher et pour partager des moments conviviaux.

Avec les rendez-vous habituels :

- Les lundis après-midi, une marche d'une dizaine de kilomètres dans les environs de la vallée du Gier ;
- Les vendredis après-midi, une marche d'environ 8 km autour de Saint Joseph ;
- Un dimanche par mois, une marche à la journée pour découvrir notre région.

Le 11 octobre s'est déroulée une journée Rando-Resto :

20 marcheurs ont fait l'aller-retour à Sainte-Croix-en-Jarez et à midi 39 convives se sont retrouvés au restaurant le Cartusien pour partager un délicieux repas dans la bonne humeur.

Au cours de cette nouvelle saison, SaintJoRando organisera les événements suivants :

- Le tirage des rois qui aura lieu le samedi 18 janvier à midi à la salle du Cercle ;

- La journée 3R (Rando – Repas – après-midi Récréatif) aura lieu le samedi 5 avril ;

- Un repas dans un lycée hôtelier en mai ;

- Le week-end de randonnées (21, 22 et 23 juin) dans le Vercors avec un logement en pension complète à l'Escandille à Autrans et une visite surprise ;

- Un pique-nique de fin de saison le 5 juillet.

Vous souhaitez marcher dans une ambiance conviviale, partager de bons moments festifs... Rejoignez-nous !

saintjorando42800@gmail.com ou **06 70 72 88 08**.

Bernard CHARRE



Vie associative

Remerciements à tous les donateurs de nos communes

L'ADSB Saint Martin - Saint Joseph (Association pour le Don de Sang Bénévole) remercie les donateurs de nos deux villages qui répondent aux appels réguliers pour la collecte de sang.

Dans un contexte national de difficulté à maintenir les participations au don de sang, les donateurs de nos communes font preuve d'un réel dynamisme et d'une bonne régularité dans leur participation aux collectes.

Une bonne année 2024, avec 128 donateurs en moyenne par collecte, a vu une très bonne participation de jeunes donateurs et de nouveaux. 5 collectes seront organisées en 2025 dont 2 à Saint Joseph à La Faravelle.

Pour donner son sang il faut :

- avoir entre 18 ans et 71 ans,
- peser plus de 50Kg et être en bonne santé.
- une femme peut donner 4 fois sur 12 mois consécutifs, un homme 6 fois.

L'ADSB constitue, dans nos communes, un relais de l'Etablissement Français du Sang (EFS) dans la chaîne des acteurs du don.

Aujourd'hui, il y a urgence

En plus du sang total, il y a une demande croissante et vitale de plasma. Personnes en réanimation ou en déficit immunitaire, hémophiles, de très nombreux patients sont soignés chaque année grâce aux médicaments produits à partir des protéines extraites du plasma ou directement par des transfusions de plasma. Face à cette demande croissante, le défi est de répondre aux besoins des malades en comptant sur la solidarité nationale dans le cadre d'un don éthique répondant aux valeurs du service public. Car aujourd'hui, nous sommes dépendants notamment de pays étrangers qui ne pratiquent pas toujours les dons de plasma en toute sécurité.

Pour le don de plasma, il faut prendre rendez vous à l'EFS, maison du don à Saint Étienne (**04 77 81 42 43**). Le prélèvement est plus long qu'un don de sang par le fait que l'on prélève la partie liquide du sang riche en protéines et que l'on restitue les globules et les plaquettes. Ce don présente moins de contre-indications et provoque moins de fatigue qu'un don de sang classique et peut

se faire plusieurs fois dans l'année. Pour cela, il faut être âgé entre 18 et 65 ans et peser plus de 55 kgs, respecter 2 semaines entre un don de plasma et tout autre don (sang, plasma ou plaquettes).

Nous comptons sur vous, donateurs de sang, pour donner aussi du plasma selon vos possibilités.

Guy DUMAS



Prochaines collectes 2025 :

- **Mardi 7 janvier de 15h30 à 19h :**
Saint Martin la Plaine salle de La Gare
- **Jeudi 17 avril de 15h30 à 19h :**
Saint Joseph, gymnase La Faravelle
- **Jeudi 3 juillet de 15h30 à 19h :**
Saint Joseph, gymnase La Faravelle
- **Jeudi 2 octobre de 15h30 à 19h :**
Saint Martin la Plaine salle de La Gare
- **Mercredi 24 décembre de 9h à 12h30 :**
Saint Martin la Plaine salle de La Gare

Information ADSB :

Michèle PEILLON : **06 78 45 18 03**
Marie-Pierre PEYROL : **06 42 47 99 21**
Guy DUMAS : **06 70 96 73 77**

**Un bouchon dans vos canalisations ?
C'est plus votre problème, c'est notre métier.**

URGENCE DÉBOUCHAGE 24h/24 - 7j/7
04 77 02 60 87 AGENCE

**24h/24 - 7j/7 sans majoration - Devis et déplacement gratuits
dans toute la vallée du Gier : 04 77 02 60 87 - 06 72 52 23 12**

**LA COMPAGNIE DES
DÉBOUCHEURS**

Tennis Club

Comme chaque année, le Tennis Club de Saint Joseph a engagé une équipe masculine dans le championnat +35.

L'équipe composée de Hervé CLÉMENT, Christophe FEJEAN, Julien LEVIGNEUR, Frédéric MOREY et Pierre HAAS s'est mesurée à 5 autres équipes de la Loire. Cette année, nous avons rencontré Rive de Gier, Genilac, le Dorlay, Saint Christo en Jarez et Saint Didier sous Riverie.

L'équipe ayant remporté les cinq rencontres a fait un carton plein.

Lors de chaque rencontre 4 matches sont joués, 3 simples et un double. Sur les 5 rencontres 4 ont été gagnées avec un score de 4 - 0 et une rencontre avec un score de 3 - 1.

Comme lors du championnat par équipes sénior au mois de mai, nous avons gagné ce championnat pour finir champion de la Loire troisième série.

Vous pouvez suivre nos actualités sur **Illiwap**. Il suffit de vous abonner au Tennis Club Saint Joseph pour être prévenu quand une nouvelle information concernant le club apparait sur Illiwap.

Pour prendre une licence et venir vous amuser avec nous contactez le **06 78 46 29 01**.

Dernière nouveauté concernant notre club

Tout amateur de tennis peut désormais louer un terrain de tennis sans être licencié du club. Pour cela, allez sur le site d'**anybuddy** et suivez les consignes : recherchez la ville et cliquez sur la carte sur la balle bleue et vous aurez les horaires disponibles.

Le tennis club vous souhaite une bonne et heureuse année 2025.

Le bureau du tennis Club



Élodie Longchamp
Courtier en prêt immobilier
Conseillère en investissement
financier



☎ 06.65.10.00.89

✉ elodie@optitiaux.fr

🌐 optitiaux.fr

DEMAIN SE PRÉPARE AUJOURD'HUI

OptiTAUX
Élodie Longchamp

Optitiaux

c'est 15 années d'expertise en finance,
un accompagnement sur mesure
et 100 % de clients satisfaits !

**Optimisez votre temps,
Optimisez votre argent,
Et maximisez votre avenir !**

Vous avez un projet immobilier ?
Vous désirez faire fructifier vos avoirs ?
Vous voulez préparer votre avenir ?
Contactez-nous sans attendre !

Basket

Côté Basket, la fusion entre Rive de Gier et Saint Joseph se perpétue depuis le 16 Juillet 2021 exactement.

C'est 4 ans après, à la Faravelle et dans un complexe sportif tout neuf que nous jouerons quelques-uns de nos matchs, notamment ceux des équipes seniors. Nous remercions grandement la commune de Saint Joseph pour les créneaux et les bureaux mis à disposition.

En 2024, nous fêtons les 60 ans du club et nous tenions à remercier les présidents qui se sont succédés ainsi que l'ensemble des bénévoles au fil de ces années qui font vivre le club.

Cette année encore, et pour la première fois, nous avons battu notre record en nombre d'adhésions : 170 licenciés sur cette saison 2024-2025, c'est plus que les autres années et c'est également possible de part les dispositifs mis en place par la ville de Saint Joseph.

Après la première phase de la saison, nous avons le plaisir de vous annoncer que notre équipe U15 filles va évoluer en région.

Enfin, tout au long de l'année et chaque année, des événements associatifs comme le Saucisson Chaud par exemple qui s'est tenu le 5 Janvier 2025 ou le marché des créateurs l'année dernière sont organisés sur les communes de Saint Joseph ou de Rive de Gier.

N'hésitez pas à aimer notre page **CCSL Rive de Gier - Saint Joseph Basket** afin d'être tenus informés de l'actualité du club et des informations sur les matchs à venir ou les événements.

Sportivement.

Le bureau du CCSLR



ESSAYEZ L'EQUITATION CETTE ANNÉE

- Au parc du Mollard
- Stage découverte
- De 4 à 12 ans
- Activité d'extérieur

Appelez Corinne 07.81.31.29.27
Les écuries de l'Octroi

UN COURS ACHETÉ **UN COURS OFFERT**

Participation : 1000€ par an pour une inscription à l'association de 2021 à 2022 inclus.

LES JARDINS DE DEMAIN

Aménagement
Création
Entretien

Romain BOUTEILLE
PAYSAGISTE

☎ 06 27 64 82 94
✉ bouteilleromain@outlook.com

Aménagement • Piscine • Terrassement • Dallage • Pavage
Maçonnerie décorative • Cours et allées • Taille de haie • Elagage

Vie associative

Les Enfants Avant Tout : 12^{èmes} Randonnées Vertes

Dimanche 13 octobre 2024 avait lieu les 12^{èmes} randonnées vertes de Saint Joseph au profit de l'association les Enfants Avant Tout. Depuis 12 ans, nous proposons une journée conviviale et sportive avec des parcours pédestres, des animations et des concerts.

La pluie du samedi avait laissé la place à un magnifique soleil le dimanche. Après une préparation de 8 mois, nous étions impatients de voir si les randonneurs allaient être au rendez-vous.



Au final, c'est 650 marcheurs qui se sont élancés. Une équipe d'une cinquantaine de bénévoles était impliquée sans quoi rien ne serait possible

Merci à la commune de Saint Joseph ainsi qu'aux producteurs, associations et partenaires locaux qui ont soutenu notre manifestation.

Dès le matin, nous avons accueilli le club de boxe de Farnay pour une démonstration. Maryline et l'association du Cercle Culturel ont proposé une démonstration de zumba. L'après-midi a laissé place aux concerts avec une programmation variée allant de la chanson française avec une jeune artiste talentueuse, Manon PERONI, au rock de **Owl** avec toujours une ambiance festive jusqu'au dernier concert de **Wasabi Blue**.

Nous avons aussi des animations avec Gorizia et la réalisation par les jeunes des banderoles pour l'année prochaine.

Merci aussi au club de foot pour les aides aux parkings ainsi que l'association de la Mine d'Or qui a proposé des animations sur le parcours.



Au final, grâce à la générosité des donateurs, nous pourrions aider à la santé et à la scolarité de nombreux enfants. Et c'est ainsi qu'après cette belle journée, nous avons récolté plus de 8 500 € pour l'association les Enfants Avant Tout.

Merci encore et à l'année prochaine le 12 octobre 2025.

Si vous voulez nous rejoindre en tant que bénévole, prenez contact au **06 86 10 58 94**.

Hervé REY



Agencement
Décoration
des Jardins
S.A.S BRUYAS



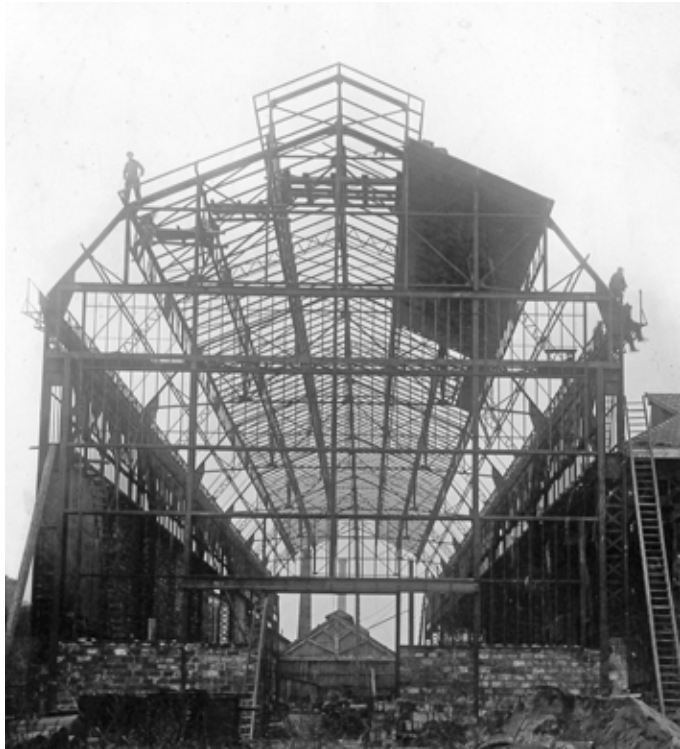
SAS BRUYAS ADJ
Création paysagère
Accès, Terrasse
Maçonnerie décorative
Entretien de jardins

Loïc BRUYAS
06 23 42 24 22

Les 87 Revanchards : nouvelles de début d'année

Documentaire SFR BRUNON VALETTE : Janvier 2025

Rendez-vous à la salle Jean Dasté de Rive de Gier pour la sortie du Documentaire SFR BRUNON VALLETTE . Venez découvrir une histoire symbolique de l'industrie : le passage d'une entreprise familiale à un grand groupe industriel.



RECHERCHE ET PSYCHIATRIE

Cycle de conférences de Recherche en Psychiatrie : au cours de l'automne, nous avons été chargé par le Centre Hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or et le CHU de Saint Étienne de réaliser une série de captations vidéo lors de séminaires de recherche européenne et de rencontres de prévention.



SPORT ET HANDICAP

« Coup d'envoi. Sport et handicap, récit d'une aventure stéphanoise » Nous avons réalisé les témoignages de la nouvelle exposition des archives municipales de Saint Étienne : ceux-ci sont visibles en ligne sur www.expositionsorthandicap.fr

LE TÉMOIN ÉTAIT UNE VACHE

L'enquête menée par les jeunes du **Centre Social et Culturel Lavieu** de Saint Chamond a été résolue : retrouvez l'identité de l'assassin dans le film policier que nous avons tourné cet été.

Pour l'anecdote, Alexandre ROCHATTE, préfet de la Loire, s'est déplacé à Bissieux pour rencontrer l'équipe de tournage et saluer personnellement le dynamisme et la qualité des projets que nous menons sur le territoire.



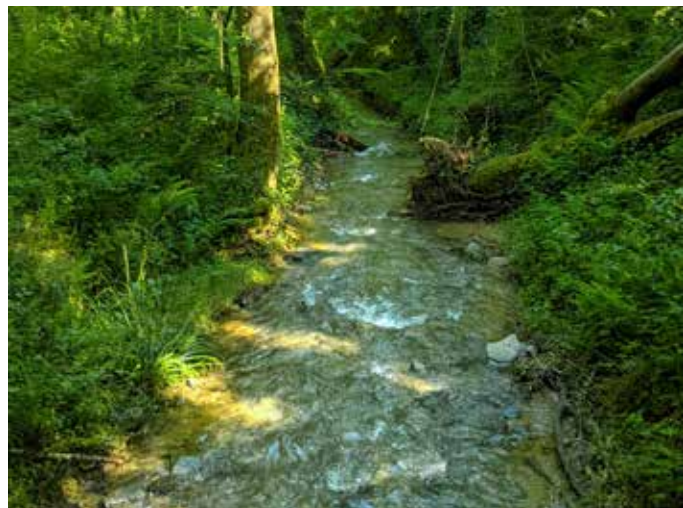
Merci aux nombreux figurants qui ont répondu à l'appel, à l'équipe municipale de Saint Joseph pour son aide précieuse, à l'UDAM, au GAEC du Murier, mais aussi à Flo, Fred, Gil et Tatane, à la mairie de Saint Martin la Plaine et à la ferme des Ruminettes. Sans oublier l'ensemble des participants et des participantes de la 9^{ème} édition du festival **Ciné Shaman**.

Rendez-vous l'été prochain.

LE BOZANÇON : APPEL À ARCHIVES ET TÉMOIGNAGES

Au cours de l'année 2025, nous lançons un travail documentaire sur la rivière du Bozançon : aussi nous recherchons des anecdotes liées à cette rivière (historiques ou légendaires, vécues ou entendues) mais également des photos d'époque.

N'hésitez pas à nous contacter : les87revanchards@gmail.com



BISSIEUX SAUCE SAMOURAÏ ?

Plongée dans l'univers du Japon féodal. Un nouveau film de fiction se prépare à Saint Joseph...

En attendant, nous vous souhaitons bonne année !

Contact : les87revanchards@gmail.com

Intercommunalité

Le centre nautique intercommunal fait peau neuve

Le 27 septembre dernier, sous la présidence de Vincent BONY, l'ensemble des maires du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) se sont réunis, afin de procéder à l'inauguration du centre nautique Andre Chazalon.

Cette inauguration fait suite à une audacieuse rénovation, destinée à apporter plus de confort, plus de modernité et à créer un espace extérieur offrant un lieu de partage en plein air.

Une très belle réalisation qui symbolise un investissement fort des municipalités du SIPG.

Fabrice DUCRET



Changement de statut

Nous souhaitons porter à votre connaissance le changement de statut concernant anciennement le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples) en SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).

Cela fait suite à une décision des communes de Saint Joseph et Saint Martin la Plaine. Notre stade de foot, Robert et Henri JULLIEN, est désormais géré dans son fonctionnement et ses investissements par le SIVU.

Fabrice DUCRET

Conseil Métropolitain

Le conseil métropolitain est l'instance durant laquelle les décisions importantes des 53 communes membres de Saint Etienne Métropole se prennent.

Cette instance, donne tous les deux mois, un rythme à la vie métropolitaine.



Le 3 octobre dernier, notre commune s'est vue validée par l'obtention d'un troisième plan de relance, ayant pour but de financer à hauteur de 50 % l'agrandissement de notre cimetière. Pour rappel, le conseil métropolitain nous avait accordé un premier plan de relance pour notre projet Faravelle, puis un second pour financer le passage de l'éclairage de notre commune en LED.

Ces instances nous accompagnent à chaque instant dans nos projets, nous ne pouvons que nous en féliciter et les remercier.

Fabrice DUCRET

Jeunes sapeurs-pompiers

Nos forces de sécurité et de secours sont un atout, une richesse indéniable.

C'est à l'occasion de la remise des brevets à nos jeunes sapeurs-pompiers (JSP) de la Loire, qu'ils ont été mis à l'honneur par Monsieur le préfet de la Loire et Monsieur le président du département.

Toutes et tous regroupés dans la salle de réception de la préfecture, ils ont pu écouter de nombreux discours et témoignages, respectueux et honorifiques destinés à valoriser leur parcours et à les encourager pour leur engagement.

N'oublions jamais qu'ils veillent sur nous.

Fabrice DUCRET



Intercommunalité

Nouvelles modalités d'accès en déchèterie

Depuis le 1^{er} octobre dernier, tous les usagers ont la possibilité de créer un compte pour accéder aux déchèteries de Saint Étienne Métropole. La validation des comptes est faite dans un délai maximum (si le dossier est complet) de 3 jours ouvrés pour les particuliers et 7 jours ouvrés pour les associations et les professionnels.

Vous devrez désormais présenter à votre arrivée un QR code à l'agent d'accueil de la déchèterie.

COMMENT OBTENIR MON QR CODE ?

- Je crée mon compte en me rendant sur le site internet decheteries.saint-etienne-metropole.fr
- Je fais ma demande d'inscription
- J'enregistre mon/mes véhicules (jusqu'à 6 véhicules différents par compte)
- Je sauvegarde mon QR code sur mon smartphone ou l'imprime.

COMBIEN DE FOIS PUIS-JE ME RENDRE EN DÉCHÈTERIE ?

Mon compte est crédité de 30 unités par an (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Il est débité à chaque passage d'un nombre d'unités qui varie selon la catégorie du véhicule utilisé.

ASTUCES

- Pensez à optimiser vos passages en remplissant votre véhicule (c'est la catégorie du véhicule qui est prise en compte et non le contenu de celui-ci) !
- Il est tout à fait possible de venir en déchèterie avec un véhicule prêté, en l'ajoutant sur votre compte, à condition que celui-ci soit supprimé du compte de son propriétaire. Vous pouvez pour cela utiliser la démarche **J'enregistre un véhicule temporaire** dans votre compte.

BON À SAVOIR

- Un seul QR code délivré par foyer.
- Mon QR code me permet d'accéder aux 13 déchèteries de Saint Étienne Métropole.
- Pour les personnes n'ayant pas accès à internet, un formulaire papier peut être retiré à l'accueil de Saint Étienne Métropole (2 avenue Grüner à Saint Étienne) ou directement en déchèterie.
- Je crée mon compte une seule fois. Il est valable 3 ans et pourra être renouvelé sur présentation de nouveaux justificatifs.
- Ce nouveau mode d'accès ne change rien à la nature des déchets acceptés dans les déchèteries.

Infos accès déchèteries :

04 77 49 74 04

acces-decheterie@saint-etienne-metropole.fr



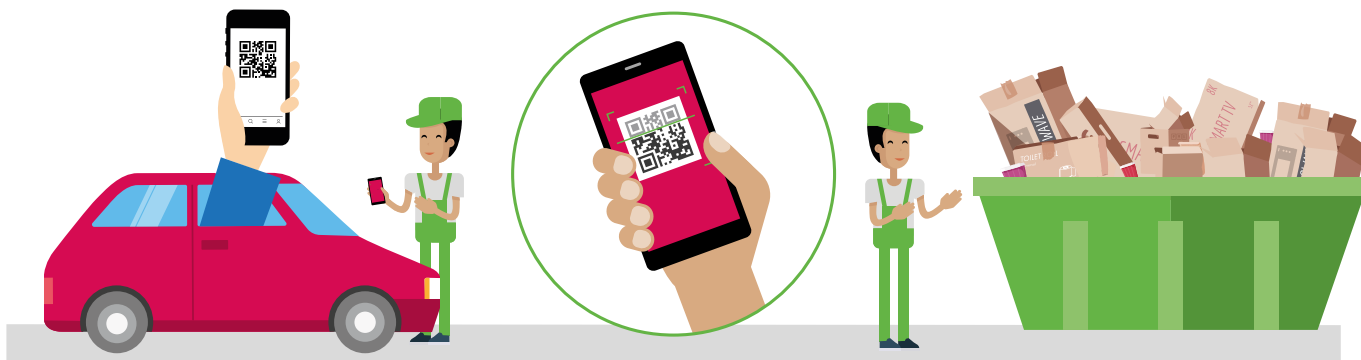
LAK PAYSAGES 06 65 72 35 40

Aménagements paysagers, entretien de jardins, plantation, taille de haies,
ramassage de feuilles mortes, débroussaillage, élagage, désherbage de sols...

1 route du Puits Saint Constant - 42800 Saint Joseph
lak.paysages@gmail.com - www.lakpaysages.com

Intercommunalité

MON PASSAGE EN DÉCHÈTERIE



Je présente mon QR Code à l'agent d'accueil.

L'agent enregistre mon passage en scannant mon QR Code.

Il m'oriente vers les bonnes bennes.

MON COMPTE



LES INFOS QUE JE RETROUVE SUR MON COMPTE EN LIGNE

Mon QR Code

Le nombre d'unités qu'il me reste

La liste de mes véhicules

L'historique de mes passages

Des liens pour connaître les horaires des déchèteries et les apports autorisés.

LES APPORTS AUTORISÉS :



Déblais et gravats (cailloux, béton non armé, ciment, parpaing, carrelage, ardoise...)



Bois (palettes, cagettes, planches, contreplaqué, bois issu de la construction, mobiliers en bois...)



Déchets verts (tontes, feuillage, branches, plantes...)



Métaux (tubes et tôles, barres métalliques, casseroles, ferrailles, grillages, mobiliers en fer...)



Grands cartons



Mobilier (canapés, matelas, mobiliers en plastique...)



Déchets électroniques (écrans, aspirateurs, téléphones, frigos, micro-ondes, machines à laver...)



Piles et batteries usagées



Déchets toxiques et dangereux (peinture, javel, solvants, engrais...)

POURQUOI CETTE ÉVOLUTION ?

La déchèterie n'est pas une décharge, mais un lieu sensible dont l'accès est réglementé.

Jusqu'à ce jour, les agents d'accueil ne disposaient d'aucun moyen non contestable pour qualifier la provenance des usagers (sont autorisés à utiliser les 13 déchèteries de Saint-Étienne Métropole, les habitants des 53 communes de la Métropole et ceux des territoires partenaires). Ni pour qualifier leur statut (professionnels, particuliers, associations).

Ce qui est source de nombreux litiges.

Le contrôle d'accès permettra de limiter les litiges, permettant aux agents d'accueil de se concentrer sur l'accompagnement des usagers (tri, désignation des bonnes bennes...).

Le nombre annuel de passages en déchèteries (lire ci-contre) sera suffisamment important pour ne pas limiter l'accès aux particuliers tout en évitant les apports abusifs.

Entreprise DERVASIL

L'entreprise **Dervasil**, située route de Popenot sur la commune de Saint Joseph, a comme but la conception et la fabrication de paratonnerres moyenne tension.

Cette société, forte de ses vingt-et-un employés embauchés et de ses dix intérimaires, est installée sur notre commune depuis janvier 2003. Issue du rachat du matériel de l'entreprise Darvo Distribution, anciennement située à Saint Martin La Plaine, **Dervasil** travaille aujourd'hui avec une clientèle de professionnels.

L'équipe de **Dervasil** peut être fière notamment de travailler, en France et à l'étranger, pour les chantiers d'**Enedis** (principal réseau de distribution d'énergie en France)

Antoine CHOUVION



ELSA AURELLE : créatrice de contenus UGC

Après 4 ans de travail dans une banque, deux ans et demi de voyage en solo (Australie, Bali, Nouvelle Zélande, puis Londres pendant plus d'un an) Elsa a commencé sa première activité en 2018. Elle a alors cherché un travail en ligne et a découvert le **marketing relationnel**. Pendant 3 ans, elle a exercé cette activité un peu critiquée, qui lui a permis de devenir propriétaire.

Cette entrepreneuse trentenaire a un désir fort de toujours se former pour se sentir à jour et elle a eu l'envie de se lancer sur **Instagram**. Aujourd'hui elle est créatrice de contenu UGC (contenu généré par les utilisateurs). Ce métier permet aux marques, instituts, salons, de se faire connaître davantage à travers du contenu plus authentique pour que leurs clients s'identifient à une personne lambda plus facilement qu'avec des publicités classiques. À travers ses réalisations (vidéos, photos) elle partage son expérience client et ses retours produits-services sur les réseaux sociaux des marques.

Aujourd'hui, 90 % des consommateurs déclarent que l'UGC représente un facteur décisif dans leur décision d'achat.

Son objectif est de mettre en avant son expérience client auprès des instituts bien-être et beauté, des activités enfants également avec son fils de 21 mois dans le secteur des bébés et des enfants (jouets, vêtements...).

Elle souhaite également s'orienter vers les marques et les soins liés à la grossesse.

Elsa est disponible en ligne pour des marques françaises et aussi mobile dans les départements 42, 69 et 43 pour les soins en réels.

Son portfolio avec quelques-unes de ses réalisations visible sur elsa-ugc.my.canva.site/portfoliougc

Sandrine COMTET



Agenda

- **Dimanche 5 janvier 2025 :**
Saucisson chaud, Basket, Faravelle II
- **Mardi 7 janvier 2025 :**
Don du sang, Salle de la Gare, Saint Martin la Plaine, de 15h30 à 19h
- **Samedi 11 janvier 2025 :**
Repas des seniors, Salle du Cercle
- **Mercredi 15 janvier :**
Voeux du Maire, Salle du Cercle à 19h
- **Vendredi 24 janvier 2025 :**
Assemblée Générale, Saint Jo S'Anime, Salle du Conseil à 19h30
- **Mardi 4 février 2025 :**
Projection documentaire : Construction de la cité des Castors, Salle du Cercle de 19h à 23h
- **Mardi 4 février 2025 :**
A.G. la Mine d'Or, Salle du Conseil à 18h30
- **Samedi 15 février 2025 :**
Le cri du colibri, Cercle Culturel, Salle du Cercle à 20h
- **Samedi 8 mars 2025 :**
Conférence, Salle du Cercle à 17h
Production et utilisation de l'or de Bissieux
- **Vendredi 21 mars 2025 :**
Commémoration cessez-le-feu d'Algérie, FNACA, à 10h30 devant la stèle sur le parking des rondonneurs
- **Samedi 22 mars 2025 :**
Carnaval, Cercle Culturel, Salle du Cercle
- **Jeudi 17 avril 2025 :**
Don du sang, Salle de la Gare à Saint Martin la Plaine de 15h30 à 19h
- **Samedi 19, dimanche 20, lundi 21 avril 2025 :**
Tournoi international de football U18, Stade
- **Jeudi 8 mai 2025 :**
Commémoration du 8 mai 1945, 10h30 devant la stèle MANCINI-CAPALDI 11h devant la stèle Jean BOURGE 11h15 devant le monument aux morts au cimetière
- **Samedi 24 mai 2025 :**
Foire, UDAM, Bourg de Saint Joseph
- **Vendredi 6 juin 2025 :**
Assemblée Générale, UDAM, Faravelle II
- **Samedi 14 juin 2025 :**
Gala de Pôle Dance
- **Dimanche 22 juin 2025 :**
Kermesse de l'école
- **Jeudi 3 juillet 2025 :**
Don du sang, La Faravelle, de 15h30 à 19h
- **Samedi 5 juillet 2025 :**
Fête républicaine

Ces dates, susceptibles d'être modifiées, sont données à titre indicatif. Se référer à l'agenda ILLIWAP (application et site internet).

Baptêmes civils

- 18 mai 2024 : Lizéa et Célia RAMOS
- 15 juin 2024 : Clarence GUYOT
- 28 septembre 2024 : Gabriel ROCHETTE

État civil

Naissances

- 4 juillet 2024 : Andrea TORNATORE
- 4 juillet 2024 : Elyssa, Souad AISSAOUI
- 11 juillet 2024 : Kayron, Salvatore NUMBI
- 9 octobre 2024 : Tiphaine, Varténie CALAFATO
- 9 octobre 2024 : Maïa, Clothilde CALAFATO

Mariages

- 18 mai 2024 :
RAMOS Suzy & DE JESUS JULIAO Carlos
- 22 juin 2024 :
DEMOMENT Laëtitia & LALLEMAND Matthieu
- 6 juillet 2024 :
BENFATAH Noria & BORDJIHANE Amar
- 13 juillet 2024 :
MARQUES Marine & BRUNEL Benoit
- 20 juillet 2024 :
ALOTTA Isabelle & ROSATI Hervé
- 27 juillet 2024 :
FAURE Marina & BILLAND Yoann
- 30 août 2024 :
COMTE Maëlys & BASSO Pierre
- 7 septembre 2024 :
FORTE Mégane & MOULIN Dimitri
- 28 septembre 2024 :
PORCHET Marie & ROCHETTE Marion
- 28 septembre 2024 :
BRUNET Leslie & COTE Cédric
- 19 octobre 2024 :
CARTAL Frédérique & PATOUILLARD David

Pacs

- 11 mai 2024 :
Myriam BOUKARRA et Jeffrey KHENICHE
- 8 juillet 2024 :
Léa NEYME et Maxime VRAY
- 31 juillet 2024 :
Lidia ALIOUI et Shana DJOUAHRA
- 3 septembre 2024 :
Irène USAI et Sébastien ZELMATI

Décès

- 24 juillet 2024 : Marcel FOURNIER
- 20 août 2024 : Alain LADE
- 24 septembre 2024 : Daniel PASCAL
- 25 octobre 2024 : Simonne PARRIN
- 31 octobre 2024 : Yvonne CHASTAING
- 2 novembre 2024 : Gérard INSARDI

La suppression de la dîme

Il y a une bonne dizaine d'années, j'avais étudié des événements inaccoutumés portant sur un refus de payer la dîme en 1789, par un article intitulé *Répercussions de la nuit du 4 août* dans le bulletin municipal n°66 de janvier 2012. Une nouvelle plongée dans les archives et la découverte de nouveaux documents d'époque m'autorisent à me pencher sur cette problématique dont voici les récents résultats.

Pour débiter cette étude et pour comprendre la situation, je reprends deux paragraphes de l'article précédent :

« A Saint Martin la Plaine, les impôts annuels seigneuriaux et ecclésiastiques étaient fondus en un seul impôt : **la dîme**. En effet, le pouvoir seigneurial et le pouvoir ecclésiastique se trouvaient concentrés dans les mêmes mains, celles des chanoines composant le chapitre de la cathédrale Saint Jean de Lyon. Les chanoines qui résidaient à Lyon confiaient à une tierce personne, appelée **fermier**, le soin de percevoir chaque année cet impôt. En 1789, pour 4 500 livres payées au chapitre, Maître BARRIER (1), notaire à Rive de Gier et le sieur Jean FAYOLLE, bourgeois de Saint Martin la Plaine, se chargeaient de prélever la dîme auprès des agriculteurs de Saint Martin. Alors que dans la plupart des cas, la dîme correspondait bien à sa définition initiale, un dixième, à Saint Martin, elle était allégée à un quinzième des récoltes (grains et raisins essentiellement).

La nouvelle de l'abolition des droits féodaux au cours de la nuit du 4 août parvint rapidement à Saint Martin (2) et un certain nombre d'agriculteurs s'en réjouirent, puisque, dès le 11 août, on mentionne l'existence de **fraudeurs** qui ne laissaient dans leurs champs que la moitié, voire le tiers de ce qu'ils auraient dû normalement donner au titre de la dîme. Ainsi, à Milicieu (orthographe d'époque), Philibert DESPLAUDES (3), pour ne citer que lui, déclara à Maître BARRIER et au sieur FAYOLLE qui s'inquiétaient pour leur dîme qu'il « *payait la dixme (4) à sa fantaisie comme tous les autres habitants de leur hameau ainsi que ceux de la paroisse.* » Ce sur quoi, Maître BARRIER fut obligé de repartir sous la menace d'une troupe d'habitants.

Des paysans, plus conscients que d'autres et plus décidés à s'opposer à cette charge trop forte des impôts depuis assez longtemps impopulaires, refusèrent de payer la dîme et réussirent à entraîner parents, voisins et habitants d'autres hameaux à les rejoindre dans leur refus. Les fermiers de la dîme rédigèrent plusieurs procès-verbaux contre les contrevenants qui furent déposés au tribunal avec des montants d'amendes qui, suivant l'ampleur du refus de la dîme de chacun, se montaient de 18 à 150 Livres. La plupart des paysans visés ne cédèrent pas devant ces menaces, pas plus que devant les injonctions des hommes de justice. Mais les fermiers de la dîme s'entêtèrent dans leurs demandes.

Maître BARRIER et Jean FAYOLLE s'étaient rapprochés de Maître VIER, notaire à Rive de Gier, dès le 4 novembre 1789 pour déposer auprès de lui une déclaration puisqu'ils s'estimaient victimes de la part de ces paysans réfractaires à la dîme. En remontant cinq ans en arrière, ils se plaignaient « *du prix de leur ferme [...] excessif* » qui les empêchait de n'avoir fait « *aucun bénéfice* ». D'autant que « *les circonstances [de 1789 avaient] autorisé les redevables à se dispenser de payer la dixme [qui leur causait] une perte incroyable* » et qu'ils « *ont été menacés d'être égorgés* ». Ils déclaraient que « *malgré tous leurs efforts, ils ont à peine cueilli environ 300 bichets (5) de tous grains* » représentant le montant de la dîme.

A lire leur prose intégrale, on ne pouvait que compatir à leurs difficultés sauf si on se souvenait que ces deux fermiers de la dîme saint-martinaire payaient un fort impôt royal, **la Taille**, dépendant de leurs ressources non négligeables. Le montant de cet impôt entraînait en contradiction avec les plaintes qu'ils déroulaient dans leur missive. Maître VIER autorisa les plaignants à s'entourer d'experts. Les fermiers de la dîme et le notaire VIER se transportèrent à la maison d'obéance (6) de Saint Martin où ils avaient convoqué Jean-Claude RICHARD, laboureur de la Bourdinière et syndic ainsi que deux vigneron, Claude COGNET et Claude VOYANT. Ce sont ces fameux experts ; mais comment pouvaient-ils être experts en grains de céréales alors qu'ils étaient vigneron ? Néanmoins, ces trois témoins comptèrent 233 bichets de différentes céréales (blé, seigle, avoine, orge) pour une valeur que l'on peut évaluer à 1 450 Livres.

Ni mouvements de mauvaise humeur d'une petite minorité, ni embrasement d'un groupe important de paysans, ni jacquerie en cours ; malgré tout, la contestation grondait dans les esprits de la paysannerie saint-martinaire. Ceux qui n'entrèrent pas dans la rébellion anti-dîme se montrèrent, pour la plupart, solidaires de la trentaine des plus avancés dans l'opposition à cet impôt. Dans les paroisses voisines, la colère contre cet impôt se manifestait également par différents actes, refus complet de payer la dîme ou minimisation du montant de la récolte. Plusieurs mois auparavant, en Franche-Comté, en Mâconnais, des révoltes agraires avaient éclaté dont l'existence était connue un peu partout dans le pays comme sur les coteaux du Gier.

Depuis 1787, le pouvoir royal avait modifié l'administration des paroisses qui devinrent un peu plus tard des communes. Un pouvoir communal se mettait en place. Dans le cadre de Saint Martin la Plaine, il comprenait deux membres de droit, le seigneur (ou son représentant) et le curé de la paroisse (Laurençon), un maire, cinq officiers municipaux (plus ou moins équivalents aux adjoints de notre époque) et une dizaine de notables, (correspondants à nos conseillers municipaux) tous élus pour deux ans (en principe non-renouvelables) par les citoyens actifs (7) de la commune. En 1789, le maire se nommait Benoît MARREL ; Jean-Pierre RONAT, notaire actif à Rive de Gier (8) de 1789 à 1816, était procureur de la commune (9), et les officiers municipaux s'appelaient Fleuri RICHARD, Philippe COUTECHAUD, Claude CLAIR et Jean-Claude DUPORT tandis que Jean-Baptiste ROUSSET, J. DURAND, Jean-Baptiste MELEY, Jean-François SIBERT, Jean COIGNIET, Pierre BAJARD, Antoine MANTEL, L. FÉCHET, BOUCHER et J. BONNAND composaient les notables. (La première municipalité, en 1787, comprenait Jean FAYOLLE, l'un des fermiers de la dîme).

Dans quelle strate sociale s'inscrivaient ces seize personnalités municipales ? Leur participation à l'impôt royal, **la taille**, les situait pour la plupart dans les tranches sinon des plus aisées de la paroisse, du moins dans celles plutôt confortables quant à leurs revenus. Les 271 imposables de la paroisse payaient 15 208 Livres, soit une moyenne de 56,11 Livres. Du côté de l'équipe municipale, tout au moins pour les onze d'entre eux dont j'ai retrouvé le montant de leur impôt en 1787, sept payaient une **Taille** supérieure à la moyenne, deux se situaient dans la moyenne et les deux autres payaient une **Taille** plus faible. Quant à Jean FAYOLLE, autre fermier de la dîme avec le notaire BARRIER, sa **Taille** personnelle s'établissait à 154 Livres, alors que les deux fermiers de la dîme étaient imposés ensemble à 895 Livres, le plus gros impôt de la paroisse. Signe que leur charge de fermier de la dîme leur rapportait une belle aisance financière.

Un certain nombre de réfractaires à la dîme saisirent le maire et les officiers municipaux. Pour la plupart, ce n'étaient pas de misérables paysans ployant sous les impôts, mais des hommes conscients que ces charges appartenaient à un monde ancien qui ne devait plus avoir cours. Beaucoup sentaient qu'en cette année 1789, avec la convocation d'États Généraux, la confection de cahiers de doléances, les règlements de la vie communautaire allaient laisser la place à autre chose. Devant l'agitation que cette affaire provoquait chez les paysans de la paroisse, les élus municipaux décidèrent d'agir. Le maire n'eut aucune difficulté à s'engager dans la riposte. Lui-même, en tant que réfractaire à la dîme, se sentait concerné par la réaction des fermiers de la dîme. Les élus locaux répliquèrent d'une manière inhabituelle tant dans leur démarche que du choix de l'interlocuteur auquel ils s'adressèrent. Après mûres réflexions, et après avoir pesé la position de Jean FAYOLLE tant en fermier de la dîme que membre de la première assemblée municipale, les plus habiles à manier la plume se penchèrent sur leur copie. Ils décidèrent d'envoyer une adresse à l'Assemblée Nationale parisienne, rien de moins ! Pour ajouter un peu plus de solennité à leur acte, une fois leur écrit terminé, ils passèrent par un imprimeur qui leur confectionna une brochure d'une quinzaine de pages.



A D R E S S E

DE S^T. MARTIN-LA-PLAINE,

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.



NOSSEIGNEURS,

LES citoyens de tous les ordres applaudissent avec transport à la régénération entière de ce vaste empire ; ils ont déjà éprouvé les avantages les plus grands, des décrets émanés de la faine raïson, dont vous êtes les organes. Des

A

241

C'est avec un fort enthousiasme (feint ou franc ?) que les élus débutèrent leur adresse en manifestant leur accord avec les élus nationaux « *Les citoyens de tous les ordres applaudissent avec transport* » [vos décisions], alors que les ordres privilégiés (noblesse, clergé) contraints et forcés par le volontariat du Tiers-État d'abolir justement les privilèges approuvaient plutôt du

bout des lèvres. Cependant, même dans l'ordre de la noblesse, certains, sentant le vent tourner à leur désavantage, se mirent à réexaminer leur situation dans le pays, aidés aussi par la force du **mouvement des Lumières**. En septembre 1788, à Montbrison, M. DE LA PLAGNE, premier avocat du roi, s'exprimait ainsi : « *Les impôts doivent être consentis et délibérés dans ces augustes Assemblées de la Nation. Mais convenons aussi que les subsides doivent être proportionnés aux véritables besoins de l'État ; qu'ils doivent être employés à l'utilité commune et non pour satisfaire des fantaisies et des besoins imaginaires. Faut-il que tous les avantages de la société soient pour les Riches, que tous les emplois lucratifs soient remplis par eux ? Faut-il que, s'il y a des Corvées à faire, le Pauvre les supporte seul ? N'oublions pas surtout que le bien ne s'opérera qu'autant que l'on protégera, que l'on soulagera, la classe la plus nombreuse, la plus utile, la plus précieuse pour la population, nous voulons dire celle des laboureurs et des Artisans (10)* »

Retour à cette adresse aux députés nationaux. Très curieusement, alors qu'ils souscrivaient pleinement aux réformes des députés, comme ils l'affirmaient dans leur lettre, ils les interpellèrent par le titre ancien **Nosseigneurs**, comme si brusquement les députés du Tiers-État s'étaient élevés au même rang que les privilégiés (alors que la noblesse, au cours de la nuit du 4 août, abandonnait ses privilèges !) Dès le second paragraphe de leur missive, les élus saint-martinaires complimentaient les députés nationaux : « *La plus belle des opérations [...] c'est d'abord l'égalité de tous les ordres, la liberté et puis la suppression de mille privilèges oppresseurs, sous le poids desquels nous avons tant gémis.* » Si un club réformateur local avait rassemblé des habitants de la paroisse à cette période, les élus n'auraient sans doute pas agi autrement, encouragés par ces innovateurs.

Cette longue lettre n'était pas un courrier de gens ordinaires, mais ressemblait plutôt à une plaidoirie très documentée d'avocats conscients de défendre une cause des plus honorables. Ils en vinrent très vite au sujet qui provoquait tant de remous dans la population du village : « *L'article 5 abolit les dîmes de toutes espèces, ensemble les droits et redevances qui en tiennent lieu.* » En habiles défenseurs, ils pointèrent les aspects qui posaient question. Dans les décrets du 14 et 20 avril, il était déclaré « *l'administration des biens déclarés [...] à la disposition de la nation, sera et demeurera, dès la présente année, confié aux administrations de départements et de districts.* » alors que l'article 3 disait le contraire « *cependant les redevables seront tenus de payer les dîmes à qui de droit, exactement, la présente année comme par le passé, à défaut de quoi ils y seront contraints.* » Ces deux extraits des nouvelles lois marquaient une contradiction qu'il fallait dépasser. Ils trouvèrent une aide dans l'article 11 qui stipulait que « *les baux à ferme des dîmes, tant ecclésiastiques qu'inféodées (11), sans mélange d'autres biens ou droits, seront et demeureront résiliés à l'expiration de la présente année.* »

La plaidoirie signalait la situation particulière des paysans saint-martinaires : « *C'est à présent, NOSSEIGNEURS, que la paroisse de Saint Martin la Plaine en Lyonnais, croit devoir vous remontrer respectueusement, par l'organe de la municipalité, qu'elle a pour seigneurs MM. les comtes de l'église de Saint Jean de LYON. Jusqu'à présent chaque particulier possédant fonds, a payé strictement en nature, suivant l'ancien régime, aux fermiers des décimateurs, la portion décimable due sur les fruits en grain et vin de chaque année.* » Chaque paysan de notre paroisse devait en principe payer le champart, impôt seigneurial, et la dîme, impôt dû au clergé, à la même congrégation, les chanoines de Lyon (ordre du clergé) en même temps comtes (ordre de la noblesse). Le paiement en nature consistait à une proportion des récoltes en grain, c'est-à-dire blé, seigle, etc. pour le champart (proportion non connue) et pour la dîme, un quinzième du grain et du raisin récoltés que les fermiers de la dîme prélevaient sur les récoltes de chacun des paysans de la paroisse. Ces fermiers de la dîme, Me BARRIER et Jean FAYOLLE, stockaient le grain et le vin dans la maison de l'obéance. A la fin des récoltes et donc de leurs prélèvements, ils les vendaient à des marchands. Des sommes reçues, ils retranchaient 4 500 Livres qu'ils versaient aux chanoines, en vertu

du contrat passé entre les deux parties. Il est à peu près sûr que la somme restante n'était point négligeable et que les fermiers de la dîme s'enrichissaient fortement. Il faut rappeler qu'en 1787, ces mêmes fermiers de la dîme (Me BARRIER et Jean FAYOLLE) avaient payé la grosse somme de 895 Livres pour l'impôt royal, **la Taille**, le plus gros impôt - et de très loin - réglé par les habitants de la paroisse. On comprend pourquoi ces fermiers de la dîme tenaient tant aux produits de la dîme et pourquoi ils intentaient autant de procès-verbaux contre les réfractaires.

Les élus locaux, très respectueux face aux élus de la nation, déployèrent de nouveaux arguments pour plaider la cause de leurs concitoyens dans une situation difficile à appréhender. D'autant plus qu'en plus d'un certain flou entourant la décision de l'Assemblée Nationale, dans des régions voisines de la nôtre ou plus lointaines, des réfractaires au paiement de la dîme s'étaient dressés depuis quelques années.

« *Le cultivateur, la face toujours courbée vers la terre, et uniquement occupé à ses pénibles travaux, doutant des vérités les plus évidentes, interprétant à son avantage, comme à son désavantage, par cela même qu'il est inintelligent, conçu mal le décret d'abolition de dîme, du 4 août dernier.* » Cet argument d'incompréhension du cultivateur, dû à son manque d'instruction, pouvait-il toucher les députés ? Pour appuyer leur défense, les élus locaux ajoutaient d'autres faits, difficilement vérifiables telle la présence de ces témoins. « *partout où gisaient la bravoure et l'exactitude citoyenne, siégeait toujours à côté d'elle cette fraude, toute imaginaire qu'elle était, occupait continuellement l'huissier infidèle, le foudroyé qui la constatait sans ménagement en présence de deux témoins ignorants, qui n'ayant jamais paru sur les lieux où on se plaignait de la fraude* » L'huissier infidèle dont le nom n'était pas donné, c'était celui qui se plaignait de la fraude [Me BARRIER] et pourtant « *cet huissier coupable avait rarement assisté à ces opérations, puisque les procès-verbaux étaient déjà rédigés lorsqu'il fallait les signer* » opérations qui, un peu plus loin, étaient qualifiées de « *méthode si perverse* ». Très habilement, les plaignants ne citaient aucun nom, ni celui des réfractaires, ni celui des fermiers. La plaidoirie était-elle terminée ? Que nenni. Pour défendre leurs compatriotes, les élus locaux insistaient : « *que ces plaies sont profondes pour tous ceux qui ont eu le malheur d'en être atteints sans les avoir nullement mérité !* » et suppliaient les députés de jouer de leur « *autorité [...] au nom de tous nos frères patriotes et citoyens, par la confiance aveugle que nous mettons en votre sagesse et votre zèle universellement reconnu* ». Ils savaient utiliser les termes nouveaux, frères patriotes et citoyens représentatifs de l'état de la conscience nationale pour que les députés comprennent qu'ils avaient affaire à des citoyens acquis aux réformes et aux causes qu'ils défendaient.

Au cours de ces années, pendant lesquelles les députés révolutionnaient le pays où, suite à des mouvements d'opinion, réels ou imaginés, nombreux se trouvaient dans l'expectative face à des mesures qu'ils avaient pourtant souhaitées dans les récents cahiers de doléances. Mais l'agitation qui régnait dans certains lieux déboussolait les esprits. Comme il fallait régler de la meilleure des façons ce problème de refus de dîme, les élus locaux, très prudents dans leur présentation, s'enhardirent à proposer des solutions. Puisque « *L'ancien fermier de cette dîme est encore resté adjudicataire pour une seconde ferme de six ans, qui doivent commencer à la perception à faire de la dîme sur la récolte [présente]* », voici maintenant la solution envisagée localement. « *Permettez à la municipalité* », leur écrivaient-ils sur leur adresse : « *1. D'ouvrir pour cette année, sur tous les décimables, une quote d'imposition sur un rôle particulier, de pareille somme de 4 200 livres, chacun à raison de la portion de la dîme en grain et vin qu'il est assujéti de payer.*

2. *Autoriser le collecteur chargé de la perception de tous autres impôts, d'en faire le recouvrement aux époques qu'il vous plaira d'indiquer, pour le vuidier (sic) ensuite dans la caisse du district, conformément à vos décrets.*

3. *Et enfin, faire défense au fermier (Me BARRIER) de s'immiscer, directement ni indirectement, dans la perception de la dîme en vin et grain de cette année.* »

Si leurs deux premières propositions pouvaient être acceptées telles quelles parce qu'elles reprenaient celles des élus nationaux, la troisième, très locale et très frontale, pouvait froisser des membres de l'Assemblée issus de la région. Pourtant, les élus locaux la gardèrent, sans doute mesurant l'impopularité que ce notaire s'était attiré de la part d'une grande partie des paysans de Saint Martin. Les membres de la municipalité prouvèrent une grande prudence en ne citant aucun nom. Plutôt que s'embarasser d'une querelle entre personnes, ils préféraient s'inscrire dans la défense d'un principe d'égalité, en liaison avec les réformes menées par les élus nationaux.

Pour affirmer leur bonne volonté, les élus déclarèrent « *La paroisse de Saint Martin la Plaine paiera la contribution pécuniaire sans résistance.* » D'autre part, « *Le fermier de la dîme de cette paroisse n'ayant fait aucun paiement par avance, n'ayant fait aucune espèce de dépense, devant d'ailleurs se conformer littéralement à l'article 22 de vos décrets des 14 et 20 avril dernier, ne cessera de vous louer.* » On peut penser que nos élus espéraient aussi que les députés supprimeraient définitivement cette dîme que leurs concitoyens, comme ceux de beaucoup d'autres paroisses, continuaient à refuser de payer, telle qu'elle existait.

Le courrier se clôturait par le paraphe du maire, celui du procureur de la commune, ainsi que ceux des 4 officiers municipaux et des 11 notables, soient 17 signatures. Un bel engagement des élus pour défendre une avancée sociale et leurs concitoyens, paysans locaux. La lettre n'est pas datée. Il est probable, sinon sûr, qu'elle ait été rédigée en fin d'année 1789 ou au printemps 1790 au plus tard.

Où l'on voit que des élus locaux, qui ne pouvaient laisser l'agitation sociale gagner du terrain sur le territoire de la paroisse, osaient adresser directement leurs revendications aux députés. Ils les entreprirent à la fois d'une manière naïve, mais aussi diplomatique, se rangeant du côté des réformes, affrontant indirectement un homme puissant de l'Ancien Régime (le notaire BARRIER). Ils avaient dans leur équipe un autre notaire (Me RONAT) qui pouvait leur éviter des erreurs de communication. Ce mouvement de réformes profondes touchait les gens du peuple et pas seulement les élites nourries aux idées des philosophes du **siècle des Lumières**. Les réfractaires saint-martinais à la dîme jouèrent un rôle modeste, mais réel et actif, dans le déploiement de la révolution dans le pays. Ils n'avaient probablement pas conscience des bouleversements qu'elle apportait au moment même où elle se déroulait. Quel impact eut cette lettre sur les décisions de l'Assemblée Nationale sur cette question de la dîme ? Aucun dans l'immédiat, mais le 17 juillet 1793, la dîme fut abolie par les élus nationaux de la **Convention**, répondant ainsi, entre autres, aux grèves sur le tas des paysans de Saint Martin.

En ces années 1789-1790, un temps ancien et la société féodale se terminaient tandis qu'un autre régime avec des règles plus égalitaires commençait à s'installer. En un mot, on assistait aux premiers balbutiements d'une vie démocratique. Et à Saint Martin la Plaine, des hommes nouveaux prenaient les rênes d'une organisation communale repensée.

Pour élargir le champ d'action des réfractaires à la dîme, il faut regarder dans d'autres régions, par exemple la Gascogne : « *En 1785, 400 paroisses sur 600 de l'archevêché d'Auch formaient une ligue contre les décimateurs. [...] En Gascogne, et particulièrement en Comminges, les massifs mouvements concertés de refus de dîmes archaïques, menés avec détermination et aussi la compréhension du pouvoir judiciaire toulousain, mal contenus par un haut clergé, intime allié du pouvoir royal, se fondront dans la Révolution.* » (Philippe DE LATOUR), [voir sources ci-dessous]. Les réfractaires à la dîme de Saint Martin n'étaient pas seuls... D'autant que, depuis environ 1760, dans maintes régions de France, des paysans manifestaient de différentes manières leur opposition à cet impôt dont ils ne comprenaient plus la justification : tricheries dans le comptage des gerbes, contestation sévère de la dîme s'appliquant aux parcelles nouvellement cultivées, etc.

Joseph COLOMB

Sources :

- Archives municipales de Saint Martin la Plaine
- Archives départementales du Rhône
- Marie-Thérèse LORCIN, *Un musée imaginaire de la ruse paysanne : la fraude des décimables du XIV^{ème} au XVIII^{ème} siècle dans la région lyonnaise*, 1973
- Jean-Pierre GUTTON, *Villages du Lyonnais sous la monarchie (XVI^{ème} - XVIII^{ème} siècles)*, 1978
- Philippe DE LATOUR, *Un mouvement prérévolutionnaire, le refus de dîmes en Comminges et Gascogne*, 1989
- Annie MOULIN, *Les paysans dans la société française*, 1988
- Emmanuel LE ROY LADURIE, *Les Paysans français d'Ancien Régime*, 2015

Notes :

1. Le notaire Etienne BARRIER exerça dans son étude de Rive de Gier de 1775 à 1813.
2. Il fallait, à cette époque, 5 jours à un voyageur pour effectuer le trajet Paris-Lyon en diligence ! Un messenger à cheval gagnait une bonne journée sur ce temps. On juge ainsi que sitôt la nouvelle de l'abolition des privilèges parvenue, elle se répandit très vite dans les villages tant elle était attendue.
3. Philibert DESPLAUDES, laboureur à Milissieux, avait été consul en 1782. Il tenait donc une place non négligeable dans la communauté saint-martinaire, apparaissant au rang de notable rural. En 1787, il régla l'impôt pour la Taille, somme dans la moyenne de la Taille payée.
4. Il s'agit bien de la dîme. L'orthographe évolue !

5. Un bichet (mesure de capacité) de Saint Martin contient environ 34 litres de grains.

6. Cette maison de l'obéance, située dans le bourg de Saint Martin, était le lieu où les produits de la dîme (gerbes de céréales et vin) étaient rassemblés en attente de vente au profit de Maître BARRIER et Jean FAYOLLE, les **percepteurs** de la dîme en 1789.

7. Un citoyen actif, (remarquons le masculin qui ignorait complètement les citoyennes) devait être français, âgé d'au moins 25 ans, habiter dans la commune (la paroisse) et payer « une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail ». Pour prétendre être élu d'une assemblée municipale, l'impôt payé par le candidat devait au moins égalier dix jours de travail d'un ouvrier.

8. Il était en concurrence avec d'autres notaires, dont Etienne BARRIER. Mais RONAT recevait aussi des clients à Saint Martin.

9. Le procureur de la commune, sans voix délibérative « sera chargé de défendre les intérêts de la commune et de poursuivre les affaires de la communauté. » (archives parlementaires du 14 décembre 1789). Il représente les contribuables dans les affaires dans lesquelles ils sont en difficulté face aux **services des impôts**. En sa qualité de procureur, Me RONAT dut jouer un rôle assez actif dans cette affaire de dîme puisqu'il apposa sa signature à côté de celle des autres élus.

10. Article de l'historien Claude LATA *La révolution aristocratique à Montbrison en 1788*. Bulletin de la Diana, 1987 n°3.

11. Dîme inféodée : dîme non plus possédée par l'Eglise, mais par des laïques (un seigneur, un bourgeois fortuné), qui ont pu l'acheter à un ecclésiastique.



JULLIEN AUTOMOBILE

Charles-Eric JULLIEN

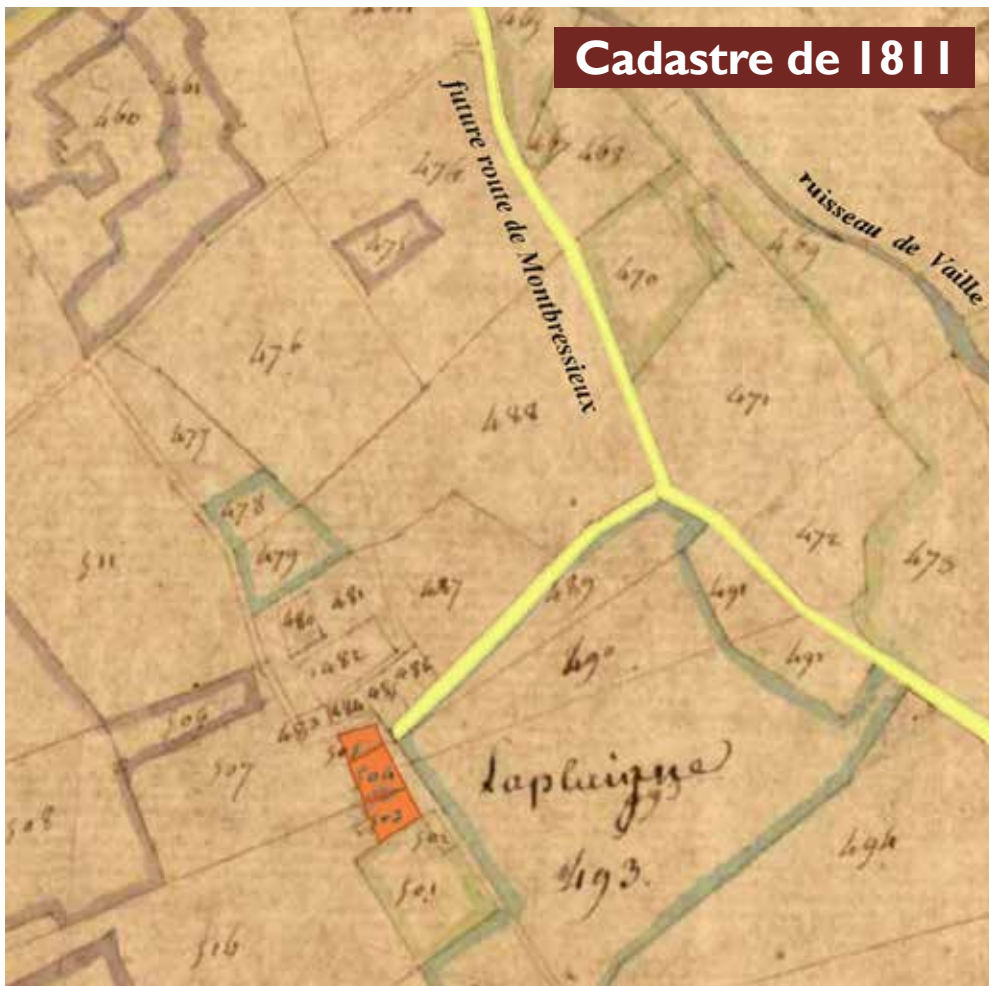
04 77 75 92 32

39 bis route de la Plaine
SAINT JOSEPH

Vente de voitures neuves et d'occasion
Location de véhicules 9 places

garagejullien@hotmail.fr www.jullienautomobile.fr

Cadastre de 1811



Hameau de la Plaine Hier / Aujourd'hui

Le hameau de La Plaine existe depuis longtemps, d'abord dans la paroisse de Saint Martin la Plaine, puis dans la commune de Saint Joseph à partir de 1867. Auparavant, en 1225, le terrier de Longnon-Pouillée contient le nom de Sanctus Martinus de Planicie. Plus tard, on trouve l'appellation la Plagny ou encore la Plaigny. Le nom du hameau évoluera jusqu'à sa graphie actuelle La Plaine qui ne signifie pas que le terme géographique correspond à la réalité. En 1678, le curé de Saint Martin baptisait François RAGEY dont les parents, gens de labour, habitaient à La Plaigne alors qu'un an plus tard, Jean CHIEZE, également manoeuvre logeait aussi à La Plaigne. En 1694, Maurice BOUILLON, avocat au parlement, bourgeois de Lyon, possédait un domaine à La Plaine qu'il faisait travailler à un granger (métayer). Possédait-il aussi une habitation (résidence secondaire) dans le hameau ? Peut-être... A la fin du XVIII^{ème} siècle, ce hameau abritait plusieurs familles. Cependant, le cadastre de 1811 montre seulement trois maisons. Chacune pouvait-elle accueillir plusieurs logements, donc plusieurs familles ? Dans la deuxième partie du XIX^{ème} siècle, il est sûr que de 6 à 9 familles occupaient ce hameau avec une population variant, suivant les années, entre 25 et 47 habitants. Dès 1841, on notait la présence des familles DUPORT et JULLIEN. Sans doute étaient-elles installées dans ce hameau depuis plus longtemps ? En 1954, elles étaient encore présentes dans ce lieu. Actuellement, 11 maisons hébergent 25 habitants alors que la famille JULLIEN siège toujours à La Plaine.

Photo aérienne de 2023



Merci à Marie-Paule BILLAND et à Maurice BONNAND pour leurs informations.

Joseph COLOMB